MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-troisième séance – Mardi 30 novembre 2021, à 17 h 30

Présidence de M. Amar Madani, président

La séance est ouverte à 17 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *Mme Christina Kitsos*, conseillère administrative, *Mme Fabienne Aubry-Conne*, *M. Simon Brandt*, *Mmes Alia Chaker Mangeat*, *Christiane Leuenberger*, *MM. Arnaud Moreillon*, *Nicolas Ramseier* et *Mme Audrey Schmid*.

Assistent à la séance: *Mme Frédérique Perler*, maire, *Mme Marie Barbey-Chappuis*, vice-présidente, *MM. Sami Kanaan* et *Alfonso Gomez*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 17 novembre 2021, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 30 novembre et mercredi 1er décembre 2021, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous annonce l'absence de Mme Christina Kitsos aux séances d'aujourd'hui et de demain.

En ce qui concerne les prescriptions sanitaires liées au Covid-19, je vous rappelle qu'une distanciation de 1,5 m doit être assurée entre chaque membre du Conseil municipal. *(Remarques sur les bancs du Conseil administratif.)* Bien entendu, cela vaut aussi pour le Conseil administratif! Le port du masque reste obligatoire en permanence dans cette salle, excepté lorsque vous prenez la parole. La présence du public est limitée à 10 personnes dans la salle, dans le respect des distances préconisées.

Je vous annonce le retrait par les pétitionnaires de la pétition P-453, intitulée «Pour le maintien des prestations municipales», qui était en cours d'étude à la commission des pétitions. Pour des raisons formelles, ce retrait fera l'objet du point suivant de notre séance.

A la demande du Conseil administratif, le rapport PR-1438 A, qui est à l'ordre du jour dans la catégorie des objets traités sans débat, sera traité à la fin de la catégorie des rapports urgents.

Je passe au rappel des objets figurant à l'ordre du jour que nous traiterons de manière liée: les points 21 et 22, soit les rapports P-419 A et M-1457 A/B relatifs à l'opposition à l'augmentation des tarifs des crèches; les points 27 et 28, soit les rapports M-1328 A et R-246 A, relatifs à la féminisation des noms de rues; les points 107 et 108, soit les motions M-1368 et M-1377 ayant trait à la sécurité communale et à la violence envers les femmes; les points 123 et 124, soit les

motions M-1528 et M-1529 portant sur le soutien aux habitant-e-s de la Ville en matière d'emploi et en période post-Covid; les points 137 et 138, soit les motions M-1579 et M-1586 relatives aux stages pour les jeunes en études.

4. Pétition du 5 octobre 2021: «Pour le maintien des prestations municipales» (P-453)[1].

P- 453

REÇU le
- 1 OCT. 2021

PS Parti socialiste
Ville de Genève

Pour le maintien des prestations municipales

Pétition initiée par le Parti socialiste de la Ville de Genève à l'intention du Conseil administratif et du Conseil municipal de la Ville de Genève

Alors que de très nombreux habitant·es ont énormément souffert de la pandémie de Covid-19, et que celle-ci a très lourdement précarisé de nombreux ménages ;

Devant la menace que représente la RFFA sur les recettes fiscales, avec un taux inique de 13,99 % alors même que les ministres des Finances des 7 plus grandes puissances mondiales (G7) se sont mis d'accord sur un impôt mondial minimum pour les entreprises d'au moins 15% ;

Rappelant que la population de la Ville de Genève a refusé à 6 reprises les coupes budgétaires linéaires et spécifiques dans les budgets sociaux et culturels.

Les pétitionnaires demandent :

- Le maintien des subventions culturelles et sociales ;
- Le maintien des mécanismes salariaux des collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Genève et de la petite enfance ;
- L'absence de coupes budgétaires et le maintien des prestations municipales.

La pétition est retirée par ses auteurs.

[1] Commission, 2246.

5. Election d'un-e représentant-e du Parti socialiste pour faire partie du bureau du Conseil municipal en tant que secrétaire.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous annonce la démission de Mme Albane Schlechten de son poste de secrétaire du bureau du Conseil municipal, qui sera effective au 31 décembre 2021. Nous procédons à l'élection de sa remplaçante. Je donne la parole à M. Ahmed Jama, chef du groupe socialiste, pour qu'il nous présente cette candidature.

M. Ahmed Jama (S). Chères et chers collègues, le Parti socialiste a la très grande chance d'avoir deux licornes dans ses rangs. La première devant nous quitter quelques mois pour mettre au monde un être humain merveilleux, c'est très naturellement que nous vous proposons notre seconde licorne: celle que nous appelons affectueusement «Mme Paule». Le bureau sera enchanté de son intelligence piquante et de son caractère souple et docile. *(Rires.)* Ses six mois de préparation, tant mentale que physique, à la présidence de la commission des arts et de la culture lui seront fort utiles pour assumer les responsabilités que le Parti socialiste se réjouit de lui confier. Merci! *(Applaudissements.)*

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Cette candidature étant unique, l'élection est tacite.

Mme Paule Mangeat est élue. (Applaudissements.)

6. Election d'un-e représentant-e du Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration des Services industriels de Genève, en remplacement de M. Pierre Gautier, démissionnaire (RCM, art.130, lettre A).

Le président. Nous avons reçu une seule candidature. Je donne la parole au chef du groupe des Vertes et des Verts, M. Omar Azzabi, qui souhaite la présenter.

M. Omar Azzabi (Ve). Messieurs-dames, chers et chères collègues, je ne suis pas encore chef de groupe… Mais je prendrai la parole aujourd'hui au nom de la coprésidence du groupe des Verts Ville de Genève. Les Vertes et les Verts ont le plaisir et l'honneur de vous présenter ce soir la candidature d'une illustre

Jurassienne connue de ce Conseil municipal, en la personne de Mme Marie-Pierre Theubet.

Genevoise parmi les Genevois, diététicienne de profession, retraitée du Département de l'instruction publique (DIP), Marie-Pierre Theubet a fait ses preuves au sein du Conseil municipal et bien au-delà. Elle est membre des Verts depuis plus de vingt ans. Elle s'est engagée sur les thématiques de la culture, de l'égalité des genres et évidemment de l'environnement, par le biais de nombreux engagements associatifs. Ayant passé au Municipal treize ans qu'elle a terminés en beauté en le présidant en 2019-2020, elle bénéficie d'une expérience importante dans notre commune, notamment à la commission des travaux et des constructions.

Forte de son parcours tant professionnel que politico-associatif, Marie-Pierre Theubet saura défendre les intérêts de la Ville de Genève au sein du conseil d'administration des Services industriels de Genève (SIG) et y mettre en avant ses priorités: la transition environnementale, numérique et économique, tout en considérant l'outil industriel et le potentiel humain. C'est pour toutes ces raisons que nous vous prions d'accepter sa candidature.

Le président. Cette candidature étant unique, l'élection est tacite, selon l'article 105 bis du règlement du Conseil municipal.

Mme Marie-Pierre Theubet est élue. (Applaudissements.)

7. Questions orales.

M. Luc Zimmermann (PDC). Ma question s'adresse à Mme Frédérique Perler. En ce mois de novembre durant lequel de nombreux Genevois et Genevoises s'entraînent pour la Course de l'Escalade, j'ai observé quelques chantiers ouverts sur le parcours de la course en question. Ceux-ci sont situés notamment sur les ponts de Saint-Victor et Charles-Galland. On a l'impression qu'ils sont laissés à l'abandon, j'entends par là qu'on n'y voit que très rarement des ouvriers. Ces chantiers engendrent un certain danger pour les coureurs qui s'entraînent, notamment lorsqu'il fait nuit. Madame la magistrate, pourriez-vous, s'il vous plaît, nous renseigner et nous dire ce qu'il en est de ces chantiers? Seront-ils terminés le jour de la course? Pourriez-vous aussi m'indiquer s'il existe une coordination entre la Ville et le Canton dans la planification des chantiers qui peuvent impacter de grandes manifestations telles que la Course de l'Escalade? Je vous remercie.

Mme Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Je me permets de répondre au Conseil municipal, puisqu'il se trouve que je me suis aussi inquiétée de la situation la semaine dernière, alors que je m'entraînais. J'ai pu constater aujourd'hui que les chantiers sont désormais finis à la promenade du Pin et à la rue Charles-Galland. J'ai d'ailleurs eu la confirmation qu'une séance est toujours organisée avant la Course de l'Escalade sur son tracé avec tous les acteurs impliqués, afin de s'assurer que tout est en ordre.

De manière générale, du côté de mon département – peut-être que Mme Perler complétera – c'est le Service de l'espace public qui délivre les autorisations pour l'empiètement des chantiers; il le fait toujours en collaboration avec le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité si c'est du réseau secondaire et avec l'Office cantonal des transports si c'est du réseau primaire.

En ce qui concerne les chantiers situés sur le parcours de la Course de l'Escalade, m'a-t-on dit, le Service de l'espace public a signalé aux personnes qui les gèrent que des modifications pouvaient être faites pour des raisons de sécurité ou autres, à la demande de la Ville. Mais en tout cas, tout est réglé pour la Course de l'Escalade de ce week-end – sauf la météo…

Le président. Merci, Madame la conseillère administrative. Avant de passer à la prochaine question, je salue la présence dans le public de M. Pascal Rubeli, ancien président de notre Conseil municipal. *(Applaudissements.)*

Mme Uzma Khamis Vannini (Ve). Ma question s'adresse à Mme la conseillère administrative Marie Barbey-Chappuis. Il y a quelques semaines, nous avons appris que nos pompiers avaient fait preuve d'une grande bravoure en sauvant un goéland coincé dans la croix d'un clocher d'église. Mon cœur, bien évidemment, voudrait prendre des nouvelles du goéland… Mais n'ayant droit qu'à une seule question, je voudrais savoir si ces éléments architecturaux sont un danger pour notre faune, ou si c'était exceptionnel.

Mme Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Merci pour votre question, Madame la conseillère municipale. Merci aussi pour les compliments que vous faites – et que je partage – aux sapeurs-pompiers du Service d'incendie et de secours (SIS). Ils sont formés régulièrement pour ce genre d'intervention, mais cela n'enlève rien à leur expertise et à leur compétence en la matière.

Je peux vous donner des nouvelles rassurantes du goéland, qui se porte bien. Ce sera une jolie histoire pour cette fin d'année – il y en a peu, donc ça nous fera chaud au cœur à tous. Je vous invite à lire l'article de M. Thierry Mertenat paru le

27 novembre dernier dans la *Tribune de Genève*, qui nous informe que le goéland a eu deux points de suture, mais qu'il sera bientôt relâché et qu'il va bien.

En ce qui concerne plus particulièrement ce site, d'après ce que me disaient les responsables du SIS, un tel incident est tout à fait exceptionnel; ils n'ont jamais eu à faire ce type d'intervention à cet endroit-là. Je dirais donc que c'est vraiment la faute à pas de chance, pour ce goéland! Cela étant, le SIS intervient très régulièrement pour des sauvetages d'animaux, ce qui est d'ailleurs prévu dans la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP). Voilà les informations que je pouvais vous donner ce soir.

Mme Danièle Magnin (MCG). Ma question s'adresse à Mme Perler. Chère Madame Perler, comme vous le savez, on nous annonce la présence du moustique tigre, porteur d'une maladie dangereuse. On nous conseille de ne pas laisser stagner l'eau dans les soucoupes où l'on met les pots avec nos petites plantes sur le rebord des fenêtres. Or en allant faire mes courses au magasin Lidl à la place des Augustins, j'ai constaté qu'il y avait de larges flaques entre la bordure de granit du trottoir et la chaussée proprement dite, et que les petites personnes âgées avaient de la peine à les enjamber. Je me demandais si vous alliez prendre des mesures afin de combler ces espaces, puisqu'il y en a de fort nombreux dans notre ville – y compris sur les quais, par exemple devant le 14, quai Gustave-Ador.

Mme Frédérique Perler, maire. Merci pour votre question, Madame la conseillère municipale. Je n'ai absolument pas pensé aux effets du moustique tigre en ville de Genève, en particulier par rapport aux flaques que vous avez identifiées. Cependant, je vais me renseigner pour savoir s'il y a lieu de s'en occuper. Nous entrons dans la période hivernale, où ce moustique est peut-être moins dangereux, sinon absent. Je me renseignerai et je vous tiendrai informée.

Mme Corinne Bonnet-Mérier (EàG). Ma question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif. Le mardi 23 novembre dernier, la Ville de Genève a présenté le programme Accès+. Cet outil, mis au point par Pro Infirmis, permet aux personnes concernées d'accéder depuis les pages web de la Ville à des informations détaillées sur l'accessibilité de 200 infrastructures municipales. Pour élaborer ce programme, des étudiants accompagnés de personnes en situation de handicap ont été mis à contribution. Cet exemple démontre à quel point le travail commun avec les associations apporte une expérience que rien ne peut remplacer.

Lors de cette conférence de presse, la Ville a indiqué que cet outil était un pas dans la bonne direction et que, dans un deuxième temps, les données récoltées

pourraient être utilisées pour planifier et prioriser les améliorations nécessaires. J'aimerais savoir si les différents services de la Ville, tous départements confondus, vont faire appel aux associations partenaires en amont des projets – que ceux-ci soient temporaires ou définitifs – afin que la situation constatée au marché de Noël au Jardin anglais, qui est résolue à ce jour, ne se reproduise pas. Je vous remercie.

Mme Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Je vais répondre à cette question pour la partie qui concerne le marché de Noël. D'abord, Madame la conseillère municipale, j'aimerais vous remercier d'avoir pointé le curseur sur différentes problématiques en matière d'accessibilité au marché de Noël. Pour cette année, le nécessaire a été fait – grâce à votre expertise, d'ailleurs. Je vous en remercie. Aujourd'hui, ce marché de Noël est accessible aux personnes à mobilité réduite dans son intégralité, et je m'en réjouis. Mais il est vrai que nous aurions pu ou dû vous solliciter en amont. Voilà, on est toujours plus intelligents après, je l'avoue… C'est en tout cas un élément que je retiendrai pour la suite, en ce qui me concerne.

J'ai d'ores et déjà demandé à mes services d'être attentifs à cela avant l'ouverture de ce type de manifestations. En l'occurrence, on délègue la mise en place du marché de Noël à un organisateur, mais on doit quand même s'assurer que tout soit en ordre. Nous y serons attentifs ces prochains mois et ces prochaines années. En tout cas, vous pouvez compter là-dessus! Si jamais, n'hésitez pas à nous rappeler à l'ordre. Vous êtes aussi là pour ça, et je vous en remercie.

M. Maxime Provini (PLR). Ma question s'adresse à Mme Perler. Un peu plus tard dans cette séance, nous traiterons l'initiative populaire municipale IN-7 intitulée «Pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé». Madame la magistrate, je vous avais interrogée il y a quelques mois sur le nombre de places de stationnement concernées par cette initiative. Je voulais savoir si, ce soir, vous aviez ce chiffre en tête. Merci beaucoup pour votre réponse.

Mme Frédérique Perler, maire. Merci pour votre question, Monsieur le conseiller municipal. Au risque de vous décevoir, je n'ai pas le chiffre exact en tête en ce moment, mais je l'aurai pour demain, si vous le voulez bien – et si tant est que ce soit possible. Cependant, je dois quand même vous dire qu'après l'élaboration du projet de mise en œuvre de l'initiative IN-7 – nous débattrons de cette dernière tout à l'heure, comme vous l'avez signalé – il y aura encore un certain nombre de négociations à mener avec le Canton quant au nombre de places de stationnement à supprimer.

M. Valentin Dujoux (Ve). Ma question s'adresse à Mme Marie Barbey-Chappuis, magistrate en charge du domaine public. Elle concerne les moyens de paiement au marché de Noël. Aux stands de boissons, seuls les cartes bancaires – hormis la PostFinance Card – et l'outil Twint sont acceptés, ce qui exclut *de facto* une partie de la population. Ma question est donc la suivante: pourquoi? A un mois de la fin du marché de Noël, une piste de réflexion est-elle envisagée pour inclure toutes et tous, petits et grands, quel que soit le moyen de paiement, dans la magie de Noël?

Mme Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Merci pour votre question, Monsieur le conseiller municipal. Comme je l'ai dit, la Ville de Genève délègue la mise en place du marché de Noël à une instance extérieure – une organisatrice, en l'occurrence. Le choix des moyens de paiement a été fait, mais ce n'est pas dans tous les stands que seules les cartes de crédit sont utilisées. Cela dépend des stands, ainsi que des artisans et des entreprises qui les tiennent. La restriction que vous avez évoquée est due en partie à des raisons sanitaires, m'a-t-on dit, car cette modalité de paiement permet d'éviter l'échange d'argent. Vu le contexte, cela paraît plus adéquat.

Je dois vous dire, en toute honnêteté, qu'il n'y a pas de réflexion là-dessus à ce stade. Pour les personnes à mobilité réduite le nécessaire a été fait extrêmement vite, bien sûr, et ça s'est réglé en quelques jours – ce dont je me réjouis – mais sur la question du moyen de paiement, non, il n'y a pas de réflexion à ce jour pour introduire des changements. Voilà ce que je peux vous dire, mais je reviendrai éventuellement vers vous demain avec des précisions.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Moi, ma question, c'est pour la petite histoire. S'il vous plaît, est-ce qu'on va pouvoir alléger toutes ces amendes infligées d'une façon vraiment abusive aux conducteurs de scooters, alors que les trottoirs sont suffisamment larges et qu'on voit sur ces mêmes trottoirs une kyrielle de vélos dont les propriétaires, eux, ne sont évidemment pas amendés? Enfin, ils ne le sont pas beaucoup, même s'il y a des exceptions, car certains agents de la police municipale (APM) font quand même leur travail…

Mais s'il vous plaît, lâchons un peu de lest, maintenant que la loi Covid-19 arrive! Je demanderai d'ailleurs à tout le monde, vu ce qu'on vit en Suisse, d'avoir une minute de silence pour la mort de notre démocratie!

Mme Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Monsieur Pastore, je conçois qu'il ne soit jamais agréable de recevoir des amendes, mais je pense que vous devriez quand même modérer vos propos. Premièrement,

ces amendes d'ordre ne sont pas abusives, on fait simplement respecter la loi. Deuxièmement, j'aimerais aussi que vous respectiez le travail des agents et des agentes de la police municipale, qui le font extrêmement bien.

Comme vous le savez, après une phase de sensibilisation menée en juin et en septembre 2021 par le Canton via la Fondation des parkings, la verbalisation des deux-roues motorisés sur les trottoirs est effective depuis le mois de novembre en cours. L'objectif, d'ailleurs clairement annoncé par le Canton depuis plus de deux ans – cela aurait dû être fait plus tôt, mais tout a été repoussé en raison du Covid-19 –, est de libérer les trottoirs et les espaces publics piétonniers des deux-roues motorisés, conformément à ce que prévoit la loi, et donc de garantir la sécurité du déplacement des piétons.

Quant à la police municipale, elle agit en soutien de la Fondation des parkings, qui effectue l'essentiel du travail en la matière. Ce que je peux vous dire, c'est que la police municipale a mené une action spécifique sur cette problématique durant la semaine du 8 au 14 novembre, pour être précise, dans une logique de police de proximité. C'est ce que je leur ai demandé de faire, notamment autour des écoles, afin de libérer les trottoirs des deux-roues motorisés qui les encombrent et qui, *de facto*, en rétrécissent l'espace disponible. Cela peut être dangereux également pour les enfants qui circulent à proximité des écoles.

Dans ce cadre, environ 80 amendes d'ordre ont été délivrées par la police municipale au cours de ce mois de novembre. Je n'ai pas les chiffres de la Fondation des parkings, mais j'imagine qu'ils sont beaucoup plus élevés. Je conçois que cette mesure ne soit pas très populaire, mais il faut aussi que les conducteurs de deux-roues motorisés changent peut-être leurs habitudes et comprennent qu'on ne peut pas se garer systématiquement juste en bas de l'endroit où l'on souhaite aller. Il y a aussi des places de parking en sous-sol qui sont quasiment vides. J'admets que, dans certains secteurs comme les Eaux-Vives, il n'y a probablement pas assez de places extérieures pour les deux-roues motorisés.

Enfin, voilà ce que je peux vous dire à ce sujet, Monsieur Pastore. Je vous le répète: premièrement, les amendes d'ordre ne sont pas abusives, mais conformes à la loi; deuxièmement, les agents et les agentes de la police municipale font leur travail et le font bien, je les en remercie; troisièmement, l'essentiel de l'action est porté par le Canton, avec le soutien de la police municipale dans des secteurs bien précis.

Mme Ana Maria Barciela Villar (Ve). Ma question s'adresse à Mme Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Je reviens sur l'attribution des halles de la pointe de la Jonction à la société privée Le Baroque. Suite aux informations parues dans la presse concernant cette société, Madame la magistrate, allez-vous

revenir sur votre décision quant à l'attribution de ces halles? Quels sont les critères d'octroi des espaces publics à des sociétés privées? Quelle assurance avons-nous de l'attribution de ces sites à la population, comme demandé par les différentes associations?

Mme Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Merci pour votre question, Madame la conseillère municipale. Tout d'abord, par rapport à ce dossier, j'aimerais vous dire que les éléments rendus publics dans les médias la semaine dernière – mercredi, sauf erreur – ne nous étaient pas connus auparavant. Ils ne pouvaient d'ailleurs pas l'être! Nous avions demandé à la société candidate tous les documents usuels dans les cas d'appels d'offres, c'est-à-dire l'attestation de non-poursuite et le casier judiciaire. Bien évidemment, les récentes informations parues dans la presse ne sont pas anodines. Ces éléments sont actuellement à l'étude au sein de mon département, compte tenu du projet des halles de la Jonction. J'en discuterai prochainement avec le Conseil administratif. Voilà ce que je peux vous dire à ce sujet.

M. Daniel Sormanni (MCG). Ma question s'adresse à Mme Kitsos, même si elle est absente. J'ai lu dans la presse que, désormais, le Conseil administratif n'ouvrait pas les abris de la protection civile (PCi) en période de froid pour les sans-abri. Je m'en étonne, vu les millions de francs que nous engageons chaque année pour les sans-abri. Ici, on se rabat sur les abris en surface. C'est très bien, mais le problème, c'est qu'il n'y en a pas assez! En attendant d'augmenter les places d'accueil en surface, je ne comprends pas pourquoi on n'ouvre pas les abris PCi. J'ai lu aussi que certains voudraient privilégier l'hébergement des sans-abri dans des hôtels. Ok, c'est bien, c'est une bonne politique… mais ce n'est pas suffisant. Il y a plein de personnes sans abri sous les ponts, dans les sous-sols, un peu partout en ville. Par conséquent, j'aimerais des explications détaillées de la part de la magistrate. Merci!

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Vous aurez la réponse ultérieurement.

Mme Fabienne Beaud (PDC). Ma question s'adresse à Mme Perler. Depuis quelques mois, j'ai vu qu'on élargissait le trottoir et qu'on plantait de nouveaux arbres à la rue Saint-Léger, du côté Bastions. Je voulais savoir si les places de stationnement allaient retrouver leur emplacement ou si elles seraient supprimées, toujours du côté Bastions.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Vous aurez la réponse ultérieurement.

M. Alain Miserez (PDC). Ma question s'adresse à Mme Frédérique Perler. Madame la magistrate, je vous remercie grandement de la campagne massive de déploiement d'arceaux pour vélos que vous avez entreprise, y compris sur le plan de la communication. Je trouve que c'est extrêmement important. La communication s'est très bien déroulée, pour ce projet.

J'ai une petite question par rapport à ça. Votre communiqué parlait de la centralisation des efforts sur l'aménagement de 500 places pour vélos au bord de la plage des Eaux-Vives et à proximité de différents lieux de loisirs. Or il y a également des lieux de travail au centre-ville – je parle du périmètre qui ne fait pas partie de la Vieille-Ville – où l'espace public est de plus en plus rempli de vélos. En effet, les cyclistes n'ont pas forcément la possibilité de se parquer de manière adéquate à ces endroits-là. Je pense notamment à la place de Longemalle et au bout de la place du Molard qui, *de facto*, se transforment en garages à vélos à ciel ouvert – même s'ils sont très bien rangés. Je connais d'ailleurs les propriétaires de pas mal de ces vélos.

Par rapport à votre planification prévisionnelle et à la tactique de déploiement des arceaux pour vélos, avez-vous prévu quelque chose au centre-ville, lieu de travail de beaucoup de gens? Avez-vous prévu de changer certaines parties des places publiques en garages à vélos?

Mme Frédérique Perler, maire. Merci pour votre question, Monsieur le conseiller municipal. Oui, effectivement, j'ai demandé de booster, pour ainsi dire, les arceaux ou épingles à vélos pour leur donner plus de place, puisque faire la promotion du vélo signifie permettre aux cyclistes de stationner de manière convenable, sans déranger ni encombrer les trottoirs. Vous avez peut-être vu qu'il y avait de nouvelles places pour les vélos répondant à l'évolution du trafic cycliste. Elles ont été réparties sur tout le territoire municipal, avec une attention particulière mise cette année sur le secteur des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), où il y a une forte demande. Au cœur des quartiers, des petits modules de 12 places donnent de meilleures conditions de stationnement cyclable aux résidents. La plage des Eaux-Vives n'a pas été oubliée: près de 500 places pour vélos y seront aménagées. Il en va de même sur les bords du Rhône, avec plus de 140 places.

En ce qui concerne le secteur du centre-ville, vous avez tout à fait raison: il y a un manque notable de places. A ce jour, cependant, plus de 270 nouvelles places pour vélos ont été aménagées. Dans les quartiers, les centres commerciaux Planète Charmilles, de Budé et de la Tourelle ont été équipés d'arceaux à vélos

pour faciliter les achats alimentaires des habitants. En 2022, 500 arceaux supplémentaires seront installés à différents endroits de la ville, comme je vous l'ai dit, dans la continuité de cette démarche. Je reçois chaque semaine de nombreuses suggestions telles que celles que vous avez formulées, Monsieur le conseiller municipal, et je vais donc demander à mes services de prendre en compte les vôtres également. Il s'agit de répartir au mieux les 500 places – au moins – prévues pour l'année 2022.

M. Pascal Altenbach (UDC). Ma question s'adresse à la maire de la Ville de Genève, Mme Perler. Madame la maire, dans une déclaration que vous avez faite et par votre plume, la Ville de Genève a rappelé son attachement aux valeurs démocratiques et à la liberté d'expression – valeurs auxquelles tout le monde, dans ce parlement, adhère évidemment. Le grand Voltaire affirmait: «Je ne partage pas vos idées, mais je me battrai jusqu'à la mort pour que vous puissiez les exprimer.»

Or malgré votre affirmation en faveur de ces valeurs démocratiques, vous vous êtes aussitôt empressée de ne pas en tirer des conclusions évidentes et vous avez refusé de mettre des infrastructures municipales à la disposition d'un grand écrivain reconnu internationalement, Eric Zemmour, ainsi qu'au grand avocat genevois Me Bonnant. Et cela, au motif du risque de trouble à l'ordre public. Cependant, des manifestations ont eu lieu – démocratie oblige – et personne au Conseil municipal ne s'y serait opposé. En même temps, la rencontre de beaucoup de résidents genevois, qui sont aussi respectables que quiconque, avec M. Zemmour et Me Bonnant a quand même eu lieu, sans aucun trouble à l'ordre public.

Au mépris de l'esprit de Genève, affirmé dès la création de la Société des Nations (SDN), qui renvoie au rôle de Genève comme lieu de rencontre et de sociabilité pour des responsables internationaux, pour leur entourage, pour les militants, vous avez remis en cause deux principes: l'esprit de Genève, bien connu internationalement, et la liberté d'expression, principe de la Constitution fédérale suisse…

Le président. Votre question, Monsieur le conseiller municipal!

M. Pascal Altenbach. … dans votre déclaration, votre intolérance politique et culturelle…

Le président. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal. Vous aviez une minute pour poser votre question!

M. Pascal Altenbach. … qui veut se transformer en juge de la valeur démocratique d'un écrivain…

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je rappelle que le temps de parole est d'une minute par question, quelle que soit la nature de la question.

Mme Frédérique Perler, maire. Je ne sais pas très bien quoi répondre, puisqu'il n'y a pas de question! Vous avez fait votre déclaration, Monsieur Altenbach, je l'ai bien entendue et le Conseil administratif également. Je vous renvoie au communiqué du Conseil administratif. Je vous remercie.

M. Sebastian Aeschbach (PLR). Ma question s'adresse à M. Alfonso Gomez. On a pu récemment tenir entre nos mains un dépliant de la Ville de Genève tentant de nous rééduquer dans nos pratiques alimentaires. Il est intitulé «Les supermarchés? Et s'il y avait des alternatives?». La réponse à cette question me semble bien évidemment oui: il existe toutes sortes d'épiceries. On assiste d'ailleurs à un boom de la création d'épiceries en Suisse, depuis l'arrivée du Covid-19.

Néanmoins, ce même dépliant se propose en réalité de nous former à la consommation locale. Là, ma surprise fut double. D'abord, la recette illustrant cette soi-disant consommation locale est celle d'un lait végétal à base de noisette. Je n'ai rien contre cette recette, étant moi-même un grand fan des boissons végétales. Toutefois, pour la consommation locale, on peut vraiment mieux faire, puisque 90% des noisettes consommées en Suisse viennent de Turquie! Alors, pourquoi vouloir ainsi nous rééduquer à boire moins de lait genevois et plus de boissons contenant des noisettes turques? Ma deuxième surprise est aussi ma deuxième question…

Le président. Vous n'avez le droit qu'à une seule question, Monsieur le conseiller municipal!

M. Sebastian Aeschbach. Alors, je m'arrêterai là…

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Merci pour votre question, Monsieur le conseiller municipal. Je ne peux pas vous dire si les noisettes en question venaient de Turquie ou pas. L'objectif de cette campagne est évidemment

d'attirer l'attention – c'est ça qui compte – sur le fait que l'alimentation est un élément important dans la crise du réchauffement climatique. C'est ça, le but de cette campagne. Le reste me semble un peu secondaire.

Il s'agit également de favoriser le commerce local et le commerce de proximité, c'est-à-dire une économie circulaire, en quelque sorte. Mais il peut y avoir des couacs, comme vous le signalez, nous allons examiner la question. En tout cas, consommons local! Consommons des produits locaux! Je le répète encore une fois: c'est ça, l'objectif de cette campagne. Que des couacs sur les produits alimentaires promus puissent exister, c'est certainement vrai – enfin, je ne sais pas, nous vérifierons cela. Mais l'important est ailleurs, Monsieur le conseiller municipal. C'est de viser une consommation différente de celle d'aujourd'hui qui soit axée sur des produits frais, des produits de saison et des produits locaux.

Mme Paule Mangeat (S). Ma question s'adresse à Mme Marie Barbey-Chappuis. Elle concerne le bar associatif La Bretelle, à la rue des Etuves. Ce lieu qui fait partie de l'histoire culturelle et sociale de Genève rencontre de grandes difficultés administratives, depuis de nombreuses années, avec le Service cantonal de police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN). C'est aussi le cas de beaucoup d'associations qui œuvrent sans relâche pour faire vivre les fêtes de quartier, participant ainsi activement à la cohésion sociale dans notre cité. Comment la Ville peut-elle intervenir pour fluidifier les relations entre ce service cantonal et les associations, notamment en faisant comprendre les spécificités de l'engagement associatif?

Mme Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Merci pour votre question, Madame la conseillère municipale. Comme vous le relevez, le PCTN est un service du Canton. Dès lors, les moyens de levier de la Ville de Genève sont relativement limités. Cela étant, je rencontrerai prochainement Mme Fischer, ministre de tutelle du PCTN, et pourrai donc éventuellement évoquer les difficultés dont vous faites mention. Je n'ai pas connaissance en particulier de ce dossier, mais j'en discuterai volontiers avec vous, pour voir s'il est possible de faire remonter quelques informations à Mme Fischer.

Mme Michèle Roullet (PLR). Ma question s'adresse à Mme Perler, maire de Genève. Considérant que la population genevoise était incapable de discernement ou d'esprit critique, le Conseil administratif a voulu la protéger sur un ton paternaliste – ou maternaliste! – en cherchant à empêcher la venue et, plus particulièrement, à censurer la parole d'Eric Zemmour, actuellement candidat à la présidence de la République française. Bien entendu, ce message a eu pour effet de suggérer

à ceux qui s'autoproclament antifascistes qu'ils étaient des justiciers et avaient le droit d'exprimer leur colère et leur violence.

A cet égard, je voudrais dire à Mme la mairesse qu'elle aura peut-être la surprise de découvrir en rentrant chez elle, sur la façade de son immeuble, des tags orduriers d'une violence insoutenable. Ma question est la suivante: combien va coûter le nettoyage de ces tags qui se sont propagés ces derniers jours dans notre ville? La Ville transmettra-t-elle la facture à ceux qui les ont revendiqués, ou encore à ceux que la police pourrait éventuellement identifier?

Mme Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Je peux vous répondre uniquement s'agissant des tags, Madame Roullet. Effectivement, le poste de la police municipale des Pâquis a fait l'objet de tags peu amènes – et même très dégradants – à l'égard de la police d'une manière générale. Une plainte pénale a été déposée, comme on le fait chaque fois que des déprédations sont commises sur le territoire municipal. Mais c'est le seul écho que j'aie eu de cette affaire – du moins en ce qui concerne la police municipale et la ville de Genève.

M. Denis Ruysschaert (Ve). Bonjour! Ma question s'adresse au Conseil administratif *in corpore*. La Ville s'est engagée pour la transition écologique et a déclaré l'urgence climatique. L'année prochaine, elle dévoilera son plan climat. Dans ce contexte, comment peut-elle continuer à donner ses subventions aux associations? En effet, le projet de budget 2022 montre que les associations reçoivent chaque année les mêmes montants: 2020, 2021… et ce sera à peu près la même chose en 2022. Comment sortir de cette logique de renouvellement automatique? Comment faire pour que les subventions soient revues à la lumière des priorités politiques de la Ville durant la législature 2020-2025 – et en particulier de l'urgence climatique?

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Merci pour votre question, Monsieur le conseiller municipal. Il faut souligner deux choses. Premièrement, les subventions sont évidemment attribuées aux associations sur la base de prestations correspondant à des politiques publiques. Or ces politiques publiques, votre plénum les valide souvent. Les subventions correspondent donc à une volonté que vous avez vous aussi manifestée, Mesdames et Messieurs.

Deuxièmement, même en admettant que cela ne vous convienne pas – je parle évidemment ici de la majorité du plénum, sans viser un conseiller municipal ou un autre – il y a deux exercices extrêmement importants auxquels vous contribuez. Le premier est l'examen des comptes, où des analyses sur le travail effectué

doivent être faites par les commissaires. Et puis, il y a toute l'étude du projet de budget. Là aussi, un certain nombre d'analyses doivent être faites. Pour 2022, du reste, vous avez les uns et les autres proposé des amendements qui ont été suivis ou non. Ce travail est collectif, ce n'est pas celui du Conseil administratif.

On en est là aujourd'hui avec les subventions, parce qu'elles correspondent à une volonté du plénum d'assurer un continuum de prestations. Si tout cela nécessite discussion, à un moment donné, il y a des lieux pour le faire et vous êtes également maîtres de vos choix en la matière, Mesdames et Messieurs.

M. Christo Ivanov (UDC). Ma question s'adresse à Mme Marie Barbey-Chappuis. Elle concerne le quai des Bergues, où il y avait deux écopoints pour récupérer les déchets, les bouteilles, le papier, etc. Il semblerait que ces deux écopoints aient été supprimés. Pourriez-vous nous en expliquer la raison, Madame la magistrate, alors que tout le monde doit faire un effort pour trier ses déchets? Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Mme Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Sauf erreur, Monsieur le conseiller municipal, il s'agit d'un écopoint qui fait partie du dispositif estival de la Voirie. En effet, celle-ci renforce toujours son dispositif à l'arrivée des beaux jours, c'est-à-dire qu'on installe des écopoints estivaux temporaires en différents lieux très fréquentés. C'est le cas notamment du quai des Bergues. Ce dispositif estival est rangé avec la fin des beaux jours. Telle est donc probablement la raison pour laquelle l'écopoint dont vous faites mention dans votre question n'est plus sur l'espace public: il est moins nécessaire qu'en été, puisqu'il y a moins de passage à cet endroit en hiver. Mais je m'en assurerai demain et, s'il s'avérait que je ne vous ai pas répondu des choses justes ce soir, je vous apporterai des précisions.

Mme Oriana Brücker (S). Ma question s'adresse à Mme la maire, en sa qualité de magistrate en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité. Cela concerne le pavage de la Vieille-Ville. En 2013 et 2014, le Conseil municipal avait voté des crédits pour paver les rues du Puits-Saint-Pierre, Etienne-Dumont et Maurice. En 2015, dans sa réponse à la motion M-1010 intitulée «Pour que la Ville de Genève termine enfin de paver la Vieille-Ville!», le Conseil administratif avait affirmé sa volonté de poursuivre ces travaux et de paver les rues de l'Hôtel-de-Ville, Henri-Fazy, Saint-Léger et des Chaudronniers. Aujourd'hui, seules les rues Etienne-Dumont et Chausse-Coq sont pavées. Qu'en est-il de cette intention du Conseil administratif exprimée en 2015? Ces travaux de pavage seront-ils poursuivis?

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Vous aurez la réponse ultérieurement.

Mme Yasmine Menétrey (MCG). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan. Elle concerne l'Usine. Comme vous le savez, Monsieur le magistrat, avec la reprise des concerts, beaucoup d'habitants m'ont interpellée à propos des nuisances engendrées par les spectateurs à la sortie. Etant donné que vous allez bientôt renouveler la convention qui lie la Ville à l'Usine, j'aimerais savoir si vous pourriez demander à ses responsables d'engager un chuchoteur, afin d'éviter les nuisances engendrées le soir lors des sorties de concerts, surtout le samedi et le dimanche.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci pour votre question, Madame la conseillère municipale. Il est intéressant de constater que vous m'interrogez à propos de l'Usine uniquement, alors qu'il y a plein d'autres lieux nocturnes sur notre territoire municipal… La crise du Covid-19 a eu cet effet secondaire, imprévisible auparavant, que beaucoup d'endroits sont devenus plus calmes. J'habite moi-même dans un quartier très animé et j'ai pu voir la différence. Lorsque les activités ont repris – ce qui, en soi, est une bonne chose, et on espère vivement qu'il n'y aura pas de nouvelles fermetures – le contraste avec la période plus calme en a été d'autant plus marqué.

Le bâtiment de l'Usine lui-même, comme vous le savez, est insonorisé grâce au crédit que vous aviez voté il y a un certain nombre d'années en acceptant la proposition PR-920 amendée. En revanche, les flux de spectateurs entrants et sortants sont une réalité difficile à éviter. Je vérifierai l'état de la convention, mais on ne peut pas demander à l'Usine de gérer l'ensemble du périmètre avec ses propres moyens. C'est aussi un enjeu d'ordre public et je sais que les forces de l'ordre y sont sensibles. Mais je vérifierai dans la convention ce qu'il en est.

Mme Delphine Wuest (Ve). Ma question s'adresse à M. Kanaan, en charge de la culture. Elle concerne la problématique de la lumière urbaine et, plus précisément, le Grand Théâtre. Le Canton vient de voter l'extinction de la plupart des lumières en ville et sur le territoire cantonal pendant la nuit. Or les lumières du Grand Théâtre sont allumées longtemps le soir et la nuit. Pour des raisons écologiques, ne serait-il pas possible de demander à cette institution de les éteindre aussi? Est-ce qu'il y a besoin de toute cette lumière tout le temps?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci pour votre question, Madame la conseillère municipale. Il est vrai que nous sommes toutes et tous soucieux de réduire toute dépense énergétique qui ne soit pas incontournable, par exemple dans le domaine de l'éclairage – y compris celui des bâtiments. Il faut que je vérifie la question avec le Grand Théâtre, car ce que vous demandez entre potentiellement en concurrence avec la volonté assumée de valoriser les bâtiments exceptionnels de notre municipalité sous l'angle du patrimoine bâti – mais j'imagine qu'il n'est pas indispensable de le faire toute la nuit. Je transmettrai donc votre préoccupation au Grand Théâtre.

M. Pierre-Yves Bosshard (S). Ma question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif. Je relaie ici le questionnement d'une citoyenne. Il semblerait que les travaux effectués dans le complexe commercial Confédération Centre aient abîmé des dalles en porphyre rose appartenant à la Ville. Ces dalles seront-elles réparées? Si oui, dans quels délais et à la charge de qui?

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Vous aurez la réponse ultérieurement.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Ma question s'adresse à Mme Perler, en sa qualité de maire. Comme nous sommes au début de cette fameuse cinquième vague de Covid-19, j'aimerais savoir si, au niveau de la Direction des ressources humaines, la Ville de Genève a prévu des dispositifs en matière de télétravail – ou s'il existe déjà des dispositifs plus précis par rapport à la qualité du travail des fonctionnaires pour les usagers.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Nos mesures n'ont pas changé pour l'instant, nous appliquons les dernières en vigueur. Vous avez sans doute appris, Monsieur le conseiller municipal, que le Conseil fédéral venait de remettre en consultation toute une série de dispositifs, à savoir le télétravail généralisé, le télétravail pour ceux qui en ont la possibilité depuis la maison, etc. Les décisions seront prises par le collège soit demain soit après-demain, par d'autres voies que la réunion hebdomadaire du Conseil administratif. Mais nous attendons évidemment la décision des autorités fédérales et du Canton, avant de formuler de nouvelles dispositions pour les collaboratrices et les collaborateurs de la Ville de Genève.

8. Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner le rapport du Conseil administratif, du 28 juillet 2021, pour la prise en considération de l'initiative populaire municipale: «Pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé» (IN-7 A/B)[1].

A. Rapport de majorité de M. Olivier Gurtner.

Cet objet a été envoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 7 septembre 2021. Il a été traité le 28 septembre et le 19 octobre, ainsi que les 2 et 9 novembre 2021, sous la présidence de Mme Anne Carron. Le rapporteur remercie M. Christophe Vuilleumier pour les notes de séance.

TEXTE DE L'INITIATIVE POPULAIRE MUNICIPALE

L'initiative populaire municipale IN-7, «Pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé», demande aux autorités communales de la Ville de Genève:

a. «de réaliser, dans les plus brefs délais après l'acceptation de l'initiative, des travaux sur le réseau communal pour l'ouverture des rues à la convivialité et aux mobilités douces et la fermeture de ces mêmes rues aux transports individuels motorisés dans le périmètre délimité en noir sur le plan (…);
b. de végétaliser et d'arboriser largement l'espace libéré du trafic individuel motorisé;
c. de maintenir les transports publics dans ce périmètre piétonnier;
d. de prévoir des mesures adéquates pour organiser la circulation des vélos dans ce périmètre piétonnier;
e. de demander aux autorités cantonales la mise en place d'une signalétique pour les ayants droit (commerçant-e-s, parking habitant-e-s, livraisons)».

[1] Rapport du Conseil administratif, 1021.

Périmètre de la proposition (image: *Tribune de Genève*)

Le texte complet de l'initiative est en annexe à la fin du présent rapport.

Chronologie et procédure

19 février 2020

Lancement de l'initiative (annexe n°1). Environ 3200 signatures sont requises pour déposer une initiative.

8 octobre 2020

Dépôt de l'initiative avec 4259 signatures.

2 juin 2021

Le Conseil d'Etat du Canton de Genève a constaté l'aboutissement et validé l'initiative, par arrêté.

28 juillet 2021

Le Conseil administratif de la Ville de Genève conclut à l'acceptation de l'initiative (annexe n° 2).

7 septembre 2021

Le Conseil municipal a renvoyé l'initiative en commission de l'aménagement et de l'environnement.

28 septembre au 9 novembre 2021

La commission de l'aménagement et de l'environnement a traité et voté l'initiative IN-7.

2 février 2022

Le Conseil municipal doit se prononcer au plus tard une année après l'aboutissement. Sinon elle est automatiquement soumise au vote populaire en Ville de Genève. Si elle est votée dans les délais, un référendum doit être annoncé et recueillir le nombre suffisant de signatures. En cas d'aboutissement, la population devrait voter.

Séance du 28 septembre 2021

La commission valide l'audition de Mme Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM).

Séance du 19 octobre 2021

Audition de Mme Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de Mme Charlotte Malignac, codirectrice du DACM, de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), et de M. Sébastien Alphonse, adjoint de direction de l'AGCM

Présentation

Mme Perler explique qu'au lendemain du rejet du projet de parking Clé-de-Rive (refusé à 64%), la Ville de Genève a réétudié le périmètre. M. Betty rappelle que l'initiative IN-7 est traitée en relation avec deux textes du Conseil municipal, la motion M-1268, «Pour une place des Eaux-Vives en sécurité et correctement aménagée», et le projet de délibération PRD-289, «Piétonisation de Rive sans parking souterrain».

M. Alphonse rappelle la complexité du secteur: rue commerçante, marché de Rive, pôle d'échanges de transports publics, nœud routier, accès cyclables.

Concrètement, il propose de transformer le secteur en trois étapes.

La première demande de déplacer le pôle d'échanges à la rue d'Italie, libérant la rue Pierre-Fatio pour le marché. Ensuite de scinder le périmètre couvert par l'initiative, en s'interrogeant sur les fonctions: accès voitures, commerces, transports publics, mobilité douce, etc. On aboutirait donc à deux secteurs additionnels:

– côté Rues-Basses et rue du Rhône, qui demande une réflexion globale sur les fonctions et les axes de transports;
– côté Rôtisserie, qui ferait l'objet d'un projet simple d'aménagement, plus rapidement réalisable.

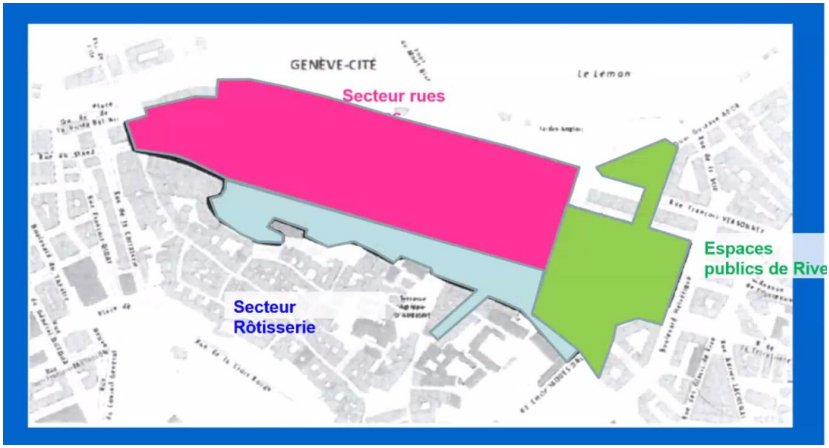

Questions des commissaires

Une commissaire demande si la rue d'Italie serait affectée par le projet Genilac.

On lui répond que les Services industriels de Genève (SIG) attendent la position de la Ville de Genève.

Une autre commissaire demande si l'on pourrait fermer un tronçon de la rue du Rhône pour accueillir le marché. Il lui est répondu que c'est très compliqué, dans la mesure où cela ferait dérouter les bus.

A une question d'une commissaire, on explique qu'aucune intention n'est claire quant à une traversée cyclable dans les deux sens (nord-sud et est-ouest).

Une commissaire veut savoir de quelle manière le marché serait modifié.

On explique que sa surface serait améliorée mais les stands plus dispersés.

A une question d'une commissaire, il est répondu que le segment Rive est celui qui peut progresser le plus rapidement, car l'autorisation de construire est en force.

Mme Malignac précise que le maintien du projet actuel permet de conserver la même équipe mandataire et l'enveloppe budgétaire, tout en supprimant le parking.

Séance du 2 novembre 2021

Audition des représentants du comité d'initiative, M. Alpha Dramé (Vert et signataire) et Mme Delphine Wuest (signataire)

Présentation

Dans sa présentation, Mme Wuest explique que cette initiative a été déposée comme une sorte de contre-projet au parking Clé-de-Rive, lequel a été combattu en référendum et refusé à 64% en mars 2021. L'initiative IN-7 demande un centre-ville requalifié et attractif, répondant aux besoins des habitants et commerçants qui veulent une qualité de vie, de la verdure et des espaces piétonniers. La végétalisation proposée doit participer à lutter contre les îlots de chaleur. Le périmètre va du carrefour de Rive jusqu'à la place Bel-Air, et inclut la rue de la Rôtisserie. Réaliser une telle initiative impliquerait évidemment de supprimer des places de parking en surface.

Questions des commissaires

Suite à une question d'un commissaire, Mme Wuest répond que le périmètre du Musée d'art et d'histoire (MAH) pourrait être associé au processus, mais qu'il faut avancer plus vite, suivant les nombreux échos de la population.

M. Dramé parle d'un effet domino potentiel, bénéfique à tout le secteur.

En réponse à un commissaire il est précisé que le oui à l'initiative IN-7 n'implique pas la caducité du projet de délibération PRD-289, «Piétonisation de Rive sans parking souterrain». Mme Wuest rappelle que le Conseil administratif recommande d'accepter l'initiative IN-7.

A la question de la présidente qui demande la position des commerçants, M. Dramé explique que la piétonisation dynamisera le quartier et s'interroge sur la position contradictoire de certains commerces.

La commission envisage d'auditionner un-e représentant-e d'Actif-trafic.

Séance du 9 novembre 2021

Prises de position des partis

La dernière séance est consacrée aux prises de position des partis et aux votes finaux.

Le groupe des Vert-e-s appelle à voter «avec enthousiasme» pour cette proposition.

Le groupe Ensemble à gauche invite à voter au plus vite, afin que la volonté de la population soit respectée.

Le Parti socialiste s'est mobilisé dès les débuts et votera donc en faveur de l'initiative IN-7.

Le Parti libéral-radical s'interroge sur la compensation des places de parking supprimées en surface, et n'a pas obtenu les réponses qu'il attendait. Il votera contre cette initiative.

L'Union démocratique du centre va s'abstenir en commission, une position à revoir en fonction de ses discussions internes.

Le Mouvement citoyens genevois déclare que, contrairement à ce qui est sous-entendu, les commerçants sont sceptiques vis-à-vis de ce projet. En même temps, il faut bien aménager ce secteur, avec une vision globale. Le parti s'abstiendra.

Le Parti démocrate-chrétien avait soutenu le projet Clé-de-Rive, mais il a pris acte du vote négatif du peuple. Dans ce contexte, et pour soigner le marché de Rive très apprécié des habitant-e-s autant que les terrasses, il votera l'abstention.

Votes

Par 8 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 3 non (PLR) et 4 abstentions (1 MCG, 1 UDC, 2 PDC), l'initiative IN-7 est acceptée.

Un commissaire du Parti libéral-radical annonce un rapport de minorité, oral si nécessaire.

Annexes:

1. initiative «Pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé»
2. rapport du Conseil administratif (extrait)

LES VERTS VILLE DE GENÈVE · PS Parti socialiste Ville de Genève · PARTI DU TRAVAIL · Pour une mobilité d'avenir ate · ENSEMBLE À GAUCHE SOLIDARITÉS · DAL · actif-trafiC En avant toute !

INITIATIVE POPULAIRE COMMUNALE

POUR UN CENTRE-VILLE VIVANT, PIÉTON ET VÉGÉTALISÉ

Les citoyennes et citoyens soussigné·e·s, électrices et électeurs dans la commune de la Ville de Genève, conformément aux articles 58, 59 et 71 à 76 de la Constitution de la République et Canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux articles 86 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, demandent aux autorités communales :

a. de réaliser, dans les plus brefs délais après l'acceptation de l'initiative, des travaux sur le réseau communal pour l'ouverture des rues à la convivialité et aux mobilités douces et la fermeture de ces mêmes rues aux transports individuels motorisés dans le périmètre délimité en noir sur le plan ci-dessous, soit :

Angle sud-est de la Place Bel-Air; sud de la rue du Rhône; ouest du Boulevard Helvétique; nord du Cours de Rive (jusqu'au rond-point de Rive) ; rond-point de Rive (jusqu'au boulevard Jaques-Dalcroze); ouest du boulevard Jaques-Dalcroze (jusqu'à la rue Ferdinand Hodler); sud de la rue de Ferdinand Hodler (à partir du boulevard Jaques-Dalcroze); sud de la rue du Vieux Collège ; sud de la rue du Purgatoire; sud de la rue de la Madeleine ; sud de la place du Perron; sud de la rue de la Rôtisserie (jusqu'à la rue de la Pélisserie); est puis sud de la rue de la Pélisserie; sud de la rue Frank-Martin; ouest de la rue de Bémont; ouest de la rue des Trois-Perdrix; sud de la rue de la Confédération; est de la rue de la Monnaie; angle sud-est de la Place Bel-Air.

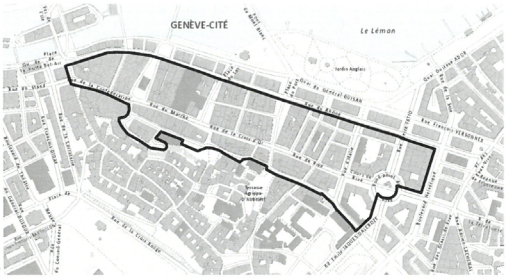

Source SITG

b. de végétaliser et d'arboriser largement l'espace libéré du trafic individuel motorisé

c. de maintenir les transports publics dans ce périmètre piétonnier

d. de prévoir des mesures adéquates pour organiser la circulation des vélos dans ce périmètre piétonnier

e. de demander aux autorités cantonales la mise en place d'une signalétique pour les ayants-droit (commerçant·e·s, parking habitant·e·s, livraisons)

La signature doit être apposée personnellement à la main par la ou le signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seul·e·s les électrices et électeurs de nationalité suisse ayant leur droit de vote sur la commune de la Ville de Genève et les étrangères et les étrangers domicilié·e·s dans la commune et résidant en Suisse depuis au moins 8 ans peuvent signer cette initiative communale.

Celui ou celle qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 francs. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al.1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

Nom (en majuscule)	**Prénom usuel**	**Date de naissance** jj/mm/aaaa	**Canton d'origine ou nationalité**	**Domicile** (Adresse complète : rue, numéro, code postal et localité)	**Signature**

Feuille de signature à renvoyer, pour le **25 septembre 2020**, même partiellement remplie, à Les Vert·e·s Ville de Genève CP 345 1205 GE

Le retrait total et sans réserve de l'initiative peut être décidé à la majorité des électrices et électeurs suivant·e·s : Alfonso Gomez : rue Saint-Laurent 6, 1207 Genève ; Delphine Wuest : Bourg-de-Four 32 ,1204 Genève, Omar Azzabi : rue du Vidollet 17, 1202 Genève ; Alpha Dramé : rue Le Corbusier 16, 1208 Genève ; Bénédicte Amsellem-Ossipow : avenue Peschier 42, 1206 Genève

LES VERTS VILLE DE GENÈVE · PS Parti socialiste Ville de Genève · PARTI DU TRAVAIL · Pour une mobilité d'avenir ate · ENSEMBLE À GAUCHE SOLIDARITÉS · DAL · actif-trafiC En avant toute !

INITIATIVE POPULAIRE COMMUNALE

POUR UN CENTRE-VILLE VIVANT, PIÉTON ET VÉGÉTALISÉ

Exposé des motifs

Près de 45% des ménages en Ville n'ont pas de voiture. Ceci signifie aussi qu'une légère majorité des habitant·e·s en ont une et l'utilisent occasionnellement. Au quotidien, les déplacements se font majoritairement à pied, en transports publics ou en deux-roues. Avec cette initiative, nous demandons de faire davantage de place à la mobilité douce. Aujourd'hui, on aspire à pouvoir déambuler de Bel-Air à Rive et de la place du Bourg-de-Four jusqu'à la rue du Rhône, sans se soucier des voitures ; à flâner dans un espace apaisé (débarrassé du bruit routier) mais dynamique (animations de rues, commerces vivants, cafés et restaurants ouverts sur le dehors).

Passer d'un mauvais projet du siècle passé à un projet rassembleur et dans l'air du temps

Prenons la rue de la Rôtisserie, située au cœur du périmètre à piétoniser. Cette zone de rencontre au sens de l'art. 22B OSR[1] voit un flot ininterrompu de voitures l'emprunter pour se rendre nulle part ! Eu égard aux changements d'habitude des habitant·e·s, elle gagnerait à être transformée en zone piétonne selon l'art. 2C de l'OSR. Or, cette rue a disparu du paquet ficelé lié au parking Clé-de-Rive (qui fait l'objet d'un référendum), rétrécissant au fil du temps la piétonisation du périmètre à peau de chagrin. Libérée de la circulation, la rue de la Rôtisserie permettra aux piéton·ne·s de relier la Vieille Ville (apaisée depuis l'introduction des bornes) aux Rues Basses commerçantes.

Des exemples partout ailleurs, éloignés ou très proches !

La ville de Bordeaux est souvent citée en exemple, le succès de sa très vaste zone piétonne ne sera pas démenti par les commercant·e·s et les métiers de la restauration, vu la foule compacte qui se balade dans ces rues.

En Suisse aussi, de nombreuses rues commerçantes et vieilles villes ont été converties en zone piétonne depuis les années 1980. Zurich, Bâle, Lausanne, et même juste à côté : Carouge, qui vient encore d'élargir son périmètre piéton. Les seul·e·s à se plaindre aujourd'hui sont les commerces qui ne se trouvent pas à l'intérieur de ce périmètre !

Genève est la dernière grande ville suisse à ne pas avoir un centre-ville piéton digne de ce nom.

De nombreux avantages

On l'a dit avec les exemples bordelais et carougeois, l'attractivité commerciale est renforcée. De plus, les rues ainsi ouvertes aux piéton.ne.s et aux mobilités douces protègent les habitant.e.s du bruit et de la pollution de l'air, éliminent les inégalités frappant les personnes handicapées et assurent la sécurité notamment des enfants et des personnes âgées, au sens de l'art. 3 al. 4 LCR[2]. Cela va également dans le sens de la Constitution genevoise et son article 19 sur le droit à un environnement sain pour les habitant.e.s du quartier, surtout en temps « d'urgence climatique » décrétée tant par l'Etat de Genève que par la Ville de Genève en 2019.

Place à la végétation

Régulièrement, la population souffre des îlots de chaleur. Le Conseil d'Etat s'est engagé à aider les communes afin de parvenir à arboriser 30% du territoire genevois. Pour que la déambulation de toutes et tous soit agréable, il est nécessaire de végétaliser massivement les places et les rues. Le Plan stratégique de végétalisation 2030 de la Ville s'y attelle, mais il ne va pas assez loin en matière de requalification de l'espace public. Cette initiative représente l'opportunité de « dé-bétonner » l'espace public.

---

[1] Ordonnance sur la signalisation routière - https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19790235/index.html
[2] Loi sur la Circulation Routière https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19580266/index.html#a3

Rapport du Conseil administratif du 28 juillet 2021 pour la prise en considération de l'initiative «Pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé».

Le secteur concerné par l'initiative est un lieu emblématique de Genève, représentant une articulation urbaine majeure qui bénéficie aujourd'hui d'espaces publics qui ne sont plus en adéquation avec leur temps et les attentes des citoyens. Les usages actuels de ce périmètre sont contraires aux dernières orientations politiques communales mais également cantonales, notamment au regard de la lutte contre le réchauffement climatique.

Le Conseil administratif estime dès lors que cette initiative doit être considérée comme une opportunité majeure d'apporter une réelle amélioration de la qualité de vie en ville, au sens large et sur un nombre de thématiques conséquent:

– **Lutte contre le réchauffement climatique et lutte contre le bruit:** la diminution des charges de trafic liées à la suppression des places de stationnement permettra de réduire de manière significative les émissions de gaz à effet de serre du périmètre. Ce sera également l'occasion de rendre perméable et de végétaliser tout ou partie des surfaces libérées par le stationnement, contribuant ainsi à diminuer l'effet d'îlot de chaleur constaté sur ce périmètre.

– **Aménagement qualitatif:** l'absence de continuité architecturale de ce secteur est un enjeu majeur qui pourra être résolu à l'échelle du périmètre en recréant le lien aujourd'hui distendu entre la ville haute et la ville basse. L'attractivité commerciale, récréative et de chalandise de ce secteur en sera ainsi très fortement augmentée.

– **Plantations:** certains secteurs du périmètre pourront voir leur physionomie changer par rapport à l'aspect végétal. Les petites rues offrent un potentiel de plantation restreint mais à valoriser. En revanche, il existe un potentiel important à l'arrière de l'Alhambra de recréer un espace public qualitatif et arboré, sur lequel le Conseil administratif s'est déjà prononcé favorablement.

– **Amélioration du caractère commercial des lieux:** comme le précise l'initiative, il est reconnu des professionnels de l'aménagement que le renforcement du caractère piétonnier d'un centre-ville tend à en renforcer l'attractivité commerciale.

– **Valorisation du volet transports publics de ce secteur et amélioration de la part des mobilités douces dans une ville des courtes distances:** la diminution des charges de trafic du transport individuel motorisé permettra d'améliorer la vitesse commerciale et de favoriser la marche dans une ville des courtes distances.

– **Amélioration des mobilités douces:** le réaménagement des espaces publics de façade à façade permettra d'offrir des lieux adaptés aux déplacements piétons, favorisant ainsi ce mode de déplacement. Les continuités cycles seront aussi repensées et améliorées, toujours dans l'esprit de favoriser ces mobilités.

– **Enjeux de livraisons**: cette initiative permettra également de re-questionner le fonctionnement des livraisons dans ce secteur et de s'orienter vers des dispositifs innovants en lien avec la notion du dernier kilomètre. Les modalités de livraison actuelles dans les Rues-Basses sont en effet contraires à tous les objectifs et efforts actuellement faits par le Conseil administratif.

Il y a également lieu d'ajouter que cette initiative est en cohérence avec la volonté cantonale de réduire de 40% la charge de trafic à l'horizon 2030.

Comme relevé par le Conseil d'Etat dans son arrêté du 2 juin 2021 confirmant la validité de l'initiative, il s'agira donc d'intervenir dans la transformation du réseau communal et de procéder à des travaux, avec comme finalité une limitation de circulation automobile et l'organisation de la circulation des vélos. De même, la végétalisation et l'arborisation feront partie des travaux à réaliser pour arriver à ces finalités.

Pour le surplus, il est rappelé qu'il appartiendra au Canton, en sa qualité d'autorité directrice, de coordonner les procédures relatives aux différentes autorisations et approbations requises et, le cas échéant, de délivrer lesdites autorisations, notamment de construire, et approbations nécessaires à la mise en œuvre de l'initiative.

Conclusion

A l'appui des éléments explicités ci-dessus, le Conseil administratif de la Ville de Genève conclut à l'acceptation de l'initiative populaire «Pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé». A cet effet et conformément à l'art. 36D LAC, il présentera, en cas d'acceptation de l'initiative par le Conseil municipal, un projet de délibération conforme à l'initiative.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Gionata Piero Buzzini*

La maire: *Frédérique Perler*

B. Rapport de minorité oral de M. Pierre de Boccard.

***

Mme Anne Carron, présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement (PDC). Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, quelques mots pour vous dire que la commission de l'aménagement et de l'environnement n'a disposé que de très peu de temps pour étudier l'initiative IN-7 et qu'elle a fait preuve de célérité dans ses travaux. A cet égard, je remercie le bureau du Conseil municipal, vous, Monsieur le président, le Service du Conseil municipal, ainsi que les rapporteurs de majorité et de minorité, qui ont tout mis en œuvre pour que nous puissions traiter cette initiative ce soir. Compte tenu des délais légaux, l'initiative IN-7 doit être débattue par notre plénum avant le 2 février 2022. Le calendrier de nos séances nous impose donc, par précaution, une discussion maintenant.

Le rapporteur de majorité reviendra sur le détail du déroulement des travaux de la commission. Je tiens néanmoins à préciser que cette thématique hautement sensible avait déjà fait l'objet de nombreuses auditions à l'occasion du traitement de la proposition PR-1305 concernant entre autres l'aménagement piétonnier en surface du secteur de la rue Pierre-Fatio. Cet aménagement était un élément de la négociation dans le cadre du projet Clé-de-Rive. Je rappelle aussi que les délibérations de la proposition PR-1305 acceptées par le Conseil municipal ont fait l'objet d'un référendum et ont été rejetées à 64% par le peuple le 7 mars 2021. Ce référendum a donc mis fin au projet de parking et à l'aménagement prévu.

La commission de l'aménagement et de l'environnement n'a pas jugé bon de reprendre toute la discussion et toute la consultation, qui avait déjà été très poussée. En effet, la question de la piétonnisation a déjà été largement documentée dans le cadre du dossier Clé-de-Rive. Mesdames et Messieurs, je vous renvoie au très volumineux document publié à ce sujet avec les rapports de majorité et de minorité PR-1305 A/B.

La commission s'est donc penchée sur les propositions nouvelles du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), ainsi que de sa magistrate Mme Perler, qui n'était pas encore aux affaires lors des négociations sur le projet Clé-de-Rive. La mise en œuvre de l'initiative IN-7, si elle est acceptée par ce plénum et si ensuite elle passe outre d'éventuels obstacles et

oppositions, devrait se faire en trois étapes dont la première, qui concerne la rue Pierre-Fatio, pourrait avoir lieu très vite. Le calendrier des deux étapes suivantes serait un peu plus long, compte tenu des études à mener.

L'initiative IN-7 appelle les partis composant notre cénacle à se déterminer sur l'impulsion qu'ils entendent donner ou non à ce projet, afin de rendre aux piétons la rue Pierre-Fatio et d'autres rues attenantes, comme il en avait été question lors du débat sur le projet Clé-de-Rive. Le débat en commission sur l'initiative IN-7 a été de bonne tenue et s'est déroulé dans le respect de la diversité des opinions. J'espère qu'il en sera de même ce soir au sein de ce plénum. Je reprendrai la parole plus tard pour donner la position de mon groupe.

M. Olivier Gurtner, rapporteur de majorité (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, l'initiative IN-7 a donc été traitée en commission de l'aménagement et de l'environnement. Elle a été renvoyée à cette commission en septembre 2021, puis étudiée à la rentrée et durant l'automne avant un vote le 9 novembre dernier. J'aimerais juste donner lecture du texte de cette initiative municipale intitulée «Pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé». Elle demande aux autorités communales de la Ville de Genève les éléments suivants – il y en a cinq:

a) de réaliser, dans les plus brefs délais après l'acceptation de l'initiative, des travaux sur le réseau communal pour l'ouverture des rues à la convivialité et aux mobilités douces et la fermeture de ces mêmes rues aux transports individuels motorisés dans le périmètre délimité en noir sur le plan (…);
b) de végétaliser et d'arboriser largement l'espace libéré du trafic individuel motorisé;
c) de maintenir les transports publics dans ce périmètre piétonnier;
d) de prévoir des mesures adéquates pour organiser la circulation des vélos dans ce périmètre piétonnier;
e) de demander aux autorités cantonales la mise en place d'une signalétique pour les ayants droit (commerçant-e-s, parking habitant-e-s, livraisons).

Petit rappel chronologique: l'initiative IN-7 a été lancée le 19 février 2020. Environ 3200 signatures étaient requises pour son dépôt, seuil largement dépassé avec 4259 signatures en octobre 2020. Le 2 juin 2021, le Conseil d'Etat du Canton de Genève a constaté l'aboutissement de l'initiative et l'a validée par un arrêté. Le 28 juillet 2021, le Conseil administratif de la Ville de Genève a conclu à l'acceptation de l'initiative.

En commission de l'aménagement et de l'environnement, comme l'a rappelé sa présidente Anne Carron, la maire de Genève, Frédérique Perler, en charge du

DACM, a détaillé la prise de position du Conseil administratif invitant le Conseil municipal à accepter l'initiative IN-7. Elle a souligné que c'était un signal renforcé non seulement du point de vue des signatures de l'initiative elle-même, mais également face au rejet du parking Clé-de-Rive, refusé en votation à 64% par la population de la Ville de Genève. La complexité du secteur, entre rues commerçantes, marché de Rive, pôle d'échange des transports publics, nœuds routiers, accès cyclables et accès piétons, a évidemment été soulignée.

Il a donc été proposé de transformer ce secteur en trois étapes. Une première étape consisterait à déplacer le pôle d'échanges des Transports publics genevois (TPG) de la rue d'Italie, libérant ainsi la rue Pierre-Fatio pour le marché. Il s'agirait ensuite de scinder le périmètre couvert par l'initiative en s'interrogeant sur les fonctions: accès, voitures, commerces, transports publics, mobilité douce, etc. Je ne reviendrai pas en détail sur les différentes questions et réponses qui se trouvent dans mon rapport.

Au cours de la séance suivante, nous avons reçu les membres du comité d'initiative, à savoir M. Alpha Dramé et Mme Delphine Wuest, qui nous ont expliqué que cette initiative était présentée comme une sorte de contre-projet constructif par rapport au projet du parking Clé-de-Rive, lequel a été combattu et refusé par la population, comme je viens de le dire. Le périmètre de cette initiative va du carrefour de Rive jusqu'à la place Bel-Air et inclut la rue de la Rôtisserie, laquelle dessert l'accès vers la haute Vieille-Ville, comme on dit.

La séance du 9 novembre 2021 a permis de présenter les positions des partis politiques; je ne vais pas les détailler, parce qu'elles seront répétées encore ce soir. J'aimerais simplement mentionner le résultat du vote final de la commission: l'initiative IN-7 a été acceptée par 8 oui, soit quatre voix socialistes, trois des Verts et une d'Ensemble à gauche, contre 3 non du Parti libéral-radical et 4 abstentions du Mouvement citoyens genevois, de l'Union démocratique du centre et du Parti démocrate-chrétien, c'est-à-dire Le Centre. Un rapport oral de minorité a été annoncé par le Parti libéral-radical. Voilà, je crois que c'est à peu près tout.

M. Pierre de Boccard, rapporteur de minorité (PLR). Le Parti libéral-radical prend note du vote populaire sur le projet Clé-de-Rive, mais nous voulons souligner les incohérences et les oublis fâcheux des auteurs de l'initiative IN-7.

Lors du débat sur la proposition PR-1305, nous avions entendu de la bouche des Verts qu'il était impossible et incohérent de mettre un hub et un pôle des TPG avec sept ou huit lignes de bus au niveau de la rue d'Italie, car ce serait dangereux pour les élèves des écoles situées aux alentours, mais aussi par rapport au bruit et à la pollution. Et maintenant, dans l'initiative IN-7, on trouve exactement la

même proposition – mais là, les Verts, on ne les entend plus! Il n'y a plus aucun problème pour eux, alors qu'à l'époque ça les faisait hurler!

J'en viens à la compensation des places de stationnement. Les initiants nous parlent de 123 places à compenser dans le secteur de l'initiative IN-7. Mais si on y regarde de plus près, on voit que 230 places pour voitures et 672 places pour deux-roues motorisés seront supprimées, ce qui nous fait un total équivalant à plus de 400 places pour voitures à compenser dans le secteur concerné. Ce n'est pas 123 places! Je cite ici les chiffres de 2020.

Nous parlons donc de la zone de la Rôtisserie, des Rues-Basses, de la rue du Rhône et de Rive. Pour l'instant, la situation est la suivante: sans créer un autre espace souterrain pour pouvoir enterrer les voitures et les deux-roues motorisés des habitants des quartiers avoisinants, nous ne pourrons pas faire une piétonnisation de qualité à Rive, à la Rôtisserie, dans les Rues-Basses et à la rue du Rhône, car seules 85 places de stationnement pourraient être compensées dans le parking Saint-Antoine. C'est ce qui nous a été annoncé par le DACM.

De plus, la piétonnisation de Rive engendrera un gros report de trafic sur le boulevard Helvétique, puisqu'elle impliquera la suppression de 68 places pour voitures afin de permettre la création d'aménagements cyclables en site propre, de donner davantage d'espace aux arbres existants et d'allonger certaines présélections. Tout cela est complètement mis sous le tapis par les auteurs de l'initiative IN-7! Je le répète, il y aura un total de 468 places pour voitures à compenser dans un rayon de 500 m.

Maintenant, parlons d'argent public. Avant, le projet Clé-de-rive était basé sur un financement public-privé. Avec l'initiative IN-7, nous perdons les financements privés et nous devons recommencer une étude à hauteur de 3 millions de francs. Il nous a été dit que nous aurions 1,25 million de francs de perte en Ville de Genève avec la fin des places de stationnement payantes, alors que celles-ci auraient pu être aménagées à l'intérieur du parking Clé-de-Rive et nous auraient rapporté des revenus. Avec leur projet, Mesdames et Messieurs, les auteurs de l'initiative IN-7 font perdre à la Ville plus de 1 million de francs de revenus lié à ces places.

Cette initiative ne nous donne pas les garanties nécessaires pour la réalisation d'un projet de qualité qui respecterait les habitants, les commerçants et une mobilité cohérente et fluide dans ce secteur, selon les dispositions de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE). Le Parti libéral-radical ne veut pas d'un projet bricolé, basé sur des calculs d'apothicaire! Nous voterons non à l'initiative IN-7.

Le président. Monsieur Daniel Dany Pastore, vous avez la parole.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Je laisse M. Sormanni parler, Monsieur le président. Il fait autorité en la matière… je l'espère!

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis d'accord avec le rapporteur de minorité: on est de nouveau face à une posture politique, avec ce traitement de l'initiative IN-7. On nous soumet ici un rapport de majorité qui fait quatre pages, alors qu'il s'agit d'un objet d'une importance assez cruciale pour la Ville de Genève. Je trouve que c'est se moquer du Conseil municipal et des conseillers municipaux!

On voudrait que nous nous lancions dans le projet de l'initiative IN-7, mais on nous dit que, de toute manière, on va couper en trois sa réalisation! Je me demande, finalement, si cela répond bien à l'initiative, ou seulement à une partie de ce qu'elle prévoit. Tout ça est-il bien légal? C'est une question à se poser!

Et puis, on ne sait même pas ce qu'il en est de la suppression des places de stationnement. Il n'y a rien dans le rapport! On ne connaît que les chiffres que vient de nous donner le rapporteur de minorité. En répondant à une question orale posée tout à l'heure à ce sujet, la magistrate n'a pas pu nous dire combien de places seraient supprimées au cours des étapes du projet prévues. Qui plus est, je signale que la LMCE est appliquée avec une rigueur toute nouvelle – on lit même entre les lignes, au département cantonal! – pour imposer des situations, des réformes, des pistes cyclables, la suppression d'un nombre considérable de places de stationnement… Et cela au nom de cette loi, ce qui est à la limite de la légalité. De toute manière, à l'heure actuelle, les places supprimées doivent être compensées.

Je prends acte que le peuple a dit non au projet Clé-de-Rive mais, quoi que vous puissiez en dire, Mesdames et Messieurs, ce projet présentait au moins cet avantage: on supprimait des places en surface et on les recréait en sous-sol. C'était finalement le meilleur moyen de réaliser l'aménagement piétonnier voulu. Par contre l'initiative IN-7 va beaucoup plus loin! Elle veut beaucoup plus! C'est probablement la raison pour laquelle le Conseil administratif a eu l'idée saugrenue de la couper en trois: pour faire tout ça en trois étapes. Mais ça ne répond pas à l'initiative! C'est du bricolage – j'insiste sur ce mot – à partir du projet Clé-de-Rive: on demande aux promoteurs de faire la même chose, mais en supprimant le parking. Je l'ai lu dans la presse!

Par conséquent, je pense qu'à nouveau on fait tout faux, sur l'autel de l'idéologie et de cette soi-disant transition écologique à deux balles. Mais dès qu'on veut quelque chose de concret, plus personne n'est capable de nous dire ce qu'il faut faire et comment il faut le faire. Je vois aussi, à la page 10 des rapports IN-7 A/B, ce que le Conseil administratif nous présente comme des «enjeux de

livraisons». Si on analyse le projet, on comprend que, selon ce qui nous y est expliqué, il faudra dorénavant orienter différemment les livraisons. J'imagine qu'on va livrer les frigos à vélo… Je crois que ce n'est vraiment pas sérieux! Il y a plein de commerces dans ce périmètre! On va finir par empêcher les livraisons de se faire correctement, en voulant créer des dispositifs innovants pour les orienter différemment. Alors, Mesdames et Messieurs de la gauche, dites-nous ce que c'est, vos dispositifs innovants – à part mettre les frigos sur des vélos!

Vraiment, ce n'est pas sérieux! C'est du bricolage! Excusez-moi, mais c'est du foutage de gueule! Je n'ai pas l'habitude de dire des gros mots, mais là, véritablement, il me semble que ça le mérite. Ce n'est pas sérieux, un rapport de majorité de quatre pages pour nous expliquer comment on veut piétonniser une grande partie de la ville de Genève, sans même une esquisse de réponse par rapport à la législation cantonale! Je veux dire qu'on doit savoir comment compenser les places de stationnement qui seront supprimées en surface, comment assurer quand même un certain passage pour les véhicules de livraison… mais pas seulement!

Je crois qu'en fonction de ces différents éléments il n'est absolument pas possible d'entrer en matière sur un tel projet. Oui, on peut être pour – on était pour – la piétonnisation du périmètre concerné avec un parking en compensation. C'est faux, ce que vous racontez à gauche, quand vous dites que toutes les grandes villes d'Europe ont réalisé des piétonnisations importantes. Certes, il y en a eu, mais dans des zones où on peut se garer en sous-sol! Pas avec des parkings à l'autre bout de la ville… qu'on ne fait de toute manière pas!

Le président. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Daniel Sormanni. Vraiment, je crois que cette manière de faire n'est pas sérieuse. Non à cette transition écologique! Non à cette initiative IN-7!

M. Pierre-Yves Bosshard (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, chers et chères collègues, nous nous prononçons ce soir sur la prise en considération de l'initiative IN-7 «Pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé». Il s'agit d'une étape dans la réalisation de cet objectif, car il convient de rappeler que, en droit genevois, une initiative populaire municipale est toujours rédigée en termes généraux, même si elle peut comporter des vœux précis.

Cette limitation a pour conséquence que, après la validation de l'initiative, le Conseil municipal ne se prononce, dans un premier temps, que sur la prise en considération de celle-ci, sur proposition du Conseil administratif. Il se prononce

alors sur les vœux contenus dans l'initiative et non sur les détails d'un projet, par exemple d'un projet d'aménagement. Si la prise en considération est acceptée par le Conseil municipal, il revient au Conseil administratif de revenir avec un projet de délibération conforme à l'initiative, au plus tard trois mois après la décision sur la prise en considération. Ce n'est qu'en cas de refus de la prise en considération – et non en cas d'acceptation – que l'initiative est soumise à la votation populaire, contrairement à ce qu'on a pu lire ici ou là. Si la prise en considération est acceptée par le Conseil municipal, les droits populaires ne pourront éventuellement être exercés qu'ultérieurement, contre la délibération du Conseil administratif conforme à l'initiative.

Il ne s'agit donc pas, ce soir, de discuter des détails de la piétonnisation souhaitée par les initiants, mais de savoir si notre Conseil municipal partage leurs vœux, leurs objectifs. Bien que le Parti socialiste n'ait pas formellement fait partie des initiants, il a soutenu leur projet dès le début de la récolte de signatures, comme le rappelle le logo de notre parti figurant sur la liste de signatures reproduite à la page 7 des rapports IN-7 A/B.

En effet, comme l'écrivait dans un journal dont je ne saurais que vous recommander la lecture une personnalité de notre parti qui a longtemps siégé sur les bancs du Conseil municipal – jusqu'aux élections de 2011 –, Mme Andrienne Soutter, le Parti socialiste a été le premier, dans les années 1970, à réfléchir et à se mobiliser sur les questions d'environnement et de qualité de vie, bien avant la naissance des Verts. Depuis cette époque, son mantra est qu'il faut laisser les voitures hors de la ville dans des parkings d'échange, circuler en transports collectifs, à vélo ou à pied. Aujourd'hui encore plus qu'à l'époque, il y a urgence. On ne peut plus tergiverser, il faut agir. Comme l'écrivait dans ce même journal un universitaire, la ville de demain est celle d'une pacification de son centre au profit de ce que l'on définit anthropocentriquement comme la nature et des échanges sociaux, qui ont besoin d'espace et de temps pour se faire.

Le groupe socialiste, enthousiaste, répète donc ce que disait notre amie Andrienne Soutter: on ne peut plus tergiverser, il faut agir. Nous voterons résolument en faveur de la prise en considération de l'initiative populaire IN-7 et voterons aussi, dans les prochains mois, les délibérations qui la concrétiseront. Nous invitons les membres du Conseil municipal à faire de même. Je vous remercie de votre attention. *(Applaudissements.)*

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, ça tombe bien que je puisse prendre la parole après mon collègue de Boccard – ainsi que mon collègue socialiste Bosshard – parce que, finalement, M. Sormanni a raison dans ses propos sur le rapport de majorité qu'on nous soumet sur l'initiative IN-7. Première page: c'est le texte de l'initiative; ensuite, sur presque deux pages, c'est la chronologie

du projet; l'audition de Mme Perler est résumée en quatre ou cinq lignes, puis la présentation du projet par Mme Wuest en neuf lignes. Pourtant, fondamentalement, il y a là tout un concept. Ce n'est pas tout à fait la conclusion, mais presque, de discussions qui nous ont occupés depuis des années.

Pour en savoir plus, que doit-on faire? Eh bien, on doit se tourner vers la presse. Et là, je tiens à la remercier! Je tiens à remercier le journaliste de la *Tribune de Genève*, comme celui du *Courrier*, car dans leurs articles on découvre une autre facette du dossier. Ils ont un peu creusé le sujet et on s'aperçoit qu'il y a autre chose à nous expliquer que «il faut piétonniser absolument le centre-ville et puis surtout en chasser les voitures». Il est très intéressant d'observer cette démarche, qui révèle une nouvelle fois une idéologie. Une idéologie qui refuse le débat, qui refuse de creuser, qui refuse de prendre le temps, en revanche qui nous oblige évidemment à voter au pas de course une initiative aussi importante que celle-là, dont on ne connaît ni les coûts ni les modalités. Tout ce qu'on connaît, c'est des études réalisées pour le projet Clé-de-Rive.

Il est très intéressant de voir que le problème des transports publics à la rue d'Italie, soulevé avec justesse par ma collègue Delphine Wuest, s'était déjà posé à l'époque du débat sur la construction du parking Clé-de-Rive. On avait fait venir des représentants des TPG et leur audition avait été une vraie catastrophe! Ils avaient été incapables de nous expliquer comment ils allaient faire passer des bus dans cette rue. Il fallait les croire, et les croire sur parole! Telle est certainement la nouvelle politique qui nous attend, maintenant: on va croire sur parole tout ce qu'on nous dit, y compris sur la piétonnisation de Rive – et cela, jusque dans la zone de la Cité.

Le problème se pose tout de même, parce que c'est une évidence: il nous faut repenser le centre-ville. Le cours de Rive est certainement l'un des endroits les plus laids et les plus sinistres de la commune. On se demande pourquoi rien n'y est fait depuis cinquante ans. Evidemment, avec un Conseil administratif de gauche, il y a d'autres priorités… Mais enfin, tôt ou tard, il faudra se pencher là-dessus. Certains pensent ou croient penser que l'initiative IN-7 apportera une solution… On verra si c'est le cas. Laquelle? Très franchement, on ne le voit pas très bien.

On sait que le projet sera divisé en plusieurs étapes – en trois étapes, selon l'architecte Pascal Heyraud dans un article publié par la *Tribune de Genève* le 19 novembre dernier. Or on s'aperçoit que la troisième étape permettra de développer une réflexion globale. On se demande pourquoi cette réflexion globale est prévue à la fin des trois étapes plutôt qu'à la première! Il me semble qu'il faudrait plutôt commencer par une réflexion globale, puis entamer ensuite les différentes étapes du réaménagement de ce périmètre. Nous sommes très surpris de constater que ni le rapport de majorité sur l'IN-7 ni les articles de journaux, en fait – mais

ce n'est pas là leur rôle –, ne vont dans les détails. On s'aperçoit que tout ça est mal ficelé! Reste néanmoins qu'il faut aller de l'avant.

L'Union démocratique du centre s'abstiendra lors du vote de tout à l'heure sur la prise en considération de l'IN-7. Notre parti n'est pas favorable à un «oui» aveugle, ni à un «non, on ne fait rien». Il y a une pesée d'intérêts à faire. Dans ce cadre, il nous semble qu'il faut aller de l'avant. C'est pourquoi, sans pour autant accepter l'initiative IN-7, nous nous abstiendrons. Nous nous réjouissons de voir ce que nous proposera Mme Perler, sachant qu'évidemment le dernier mot reviendra au Conseil municipal.

Mme Delphine Wuest (Ve). Je suis contente que M. Pierre-Yves Bosshard ait rappelé les règles: en effet, on vote aujourd'hui sur l'initiative IN-7, qui a d'abord passé par l'approbation de la population dans le cadre de la récolte de signatures, puis par le Conseil d'Etat, avant d'arriver au Conseil municipal. C'est sur ce texte-là que nous votons ce soir.

Ce texte a été pensé et proposé comme contre-projet au projet Clé-de-Rive. Mesdames et Messieurs de la droite – je pense surtout au Parti libéral-radical, parce que normalement toute la droite ne votera pas contre cette initiative, du moins je l'espère –, il faut faire le deuil du parking Clé-de-Rive! Je sais qu'il était important pour vous. Vous parliez de compromis, tout était super à vos yeux… mais il faut en faire le deuil. La population a parlé. Avec une majorité de 64%, elle a dit: «Non, on ne veut pas de ce parking.» Donc voilà, le parking ne sera pas construit. Maintenant, il faut passer à autre chose. C'est ça l'idée de l'initiative IN-7.

Nous, en faisant signer le référendum contre le projet Clé-de-Rive, nous avons toujours dit à la population que nous lui proposerions autre chose, à savoir une piétonnisation simple. Ça, bien sûr qu'on y tient, dans le projet! Ce n'est pas là contre qu'on s'est battus. On a donc proposé l'initiative IN-7. On a pris du temps pour la rédiger. On a dû aller assez vite, quand même, pour des questions de délai, mais on a pris le temps de l'écrire. Le texte n'est pas bâclé, malgré ce que certains sous-entendent ou ont même dit *texto*.

On a réfléchi à ce périmètre. L'idée était bien sûr de reprendre la piétonnisation de la rue Pierre-Fatio, puisque c'était le bon côté du projet Clé-de-Rive, et évidemment d'y ajouter la rue de la Rôtisserie, à partir de la rue d'Italie. Je ne citerai pas tous les noms de la rue de la Rôtisserie, car elle en change quatre ou cinq fois sur son tracé. Mais ce bout-là était important, parce que cela permettait de faire le lien entre la Vieille-Ville et les Rues-Basses qui sont déjà piétonnes, au lieu d'avoir une espèce de rue mixte entre deux.

En fait, la rue de la Rôtisserie est déjà piétonne, puisqu'elle est en zone 20 km/h. Je peux vous montrer le panneau à l'entrée depuis la rue d'Italie, Mesdames et

Messieurs: il y est écrit qu'on est en zone de rencontre. Normalement, les gens pourraient marcher sur la route sans se faire écraser. Ils ont autant le droit qu'une voiture d'emprunter le milieu de la route. Donc en fait, insérer dans le projet la piétonnisation de la rue de la Rôtisserie était logique pour plein de raisons. D'ailleurs, les habitants se sont battus longtemps pour que cette rue soit en zone 20 km/h. Ils aimeraient l'installation de bornes, justement pour que les gens se rendent compte, comme en Vieille-Ville, qu'ils entrent dans un périmètre particulier. Il y a donc une raison à intégrer ce périmètre dans le projet, cela a été réfléchi.

En ce qui concerne la problématique de la compensation des places de stationnement, j'invite M. de Boccard à aller sur place. Nous irons compter ensemble! Moi, sur le périmètre défini dans notre projet, je compte 125 places à supprimer. Je les compte presque sur mes doigts, hein! Alors, les 468 places de M. de Boccard, j'aimerais bien voir où elles sont…

Est-ce qu'il faut vraiment enlever des places sur le boulevard Helvétique? Ça, c'était à l'époque du projet Clé-de-Rive. Mais je le répète, c'est un ancien projet et ce n'est pas là-dessus qu'on vote aujourd'hui. Il était prévu d'enlever toutes les places sur le boulevard Helvétique pour y ajouter une voie de circulation, parce que les voitures devaient pouvoir venir dans le parking Clé-de-Rive. Mais maintenant ce n'est plus le cas, puisqu'il n'y aura pas de parking où les voitures vont venir! L'idée, c'est de les dégager!

Il y a bien sûr des questions de circulation qui se posent. Ça, c'est des choses qu'on a présentées en commission. Par exemple, ça bouchonne à la rue de la Scie au niveau du boulevard Helvétique. Si on fait deux voies qui permettent aux gens de sortir… Je ne vais pas entrer dans les détails, mais il y a effectivement des choses à faire en matière de circulation. En tout cas, il n'y a pas besoin d'enlever les places de stationnement du boulevard Helvétique – en tout cas pas dans le cadre de l'initiative IN-7 que nous avons proposée. Et puis j'aimerais juste vous dire, Mesdames et Messieurs de la droite, qu'en ce moment le boulevard Helvétique est fermé à la circulation deux jours par semaine pour le marché. Alors, pensez aussi que la circulation sera fluidifiée tous les jours de la semaine, quand on déplacera le marché à la rue Pierre-Fatio. C'est donc aussi pour les TIM – les transports individuels motorisés – qu'on fait ça. On pourrait regarder le verre à moitié plein… Vous pourriez le faire, de votre côté!

J'en viens aux TPG. Effectivement, la question des TPG se pose. J'ai été très étonnée de leur audition en commission, quand on débattait du projet Clé-de-Rive. Leur présentation était déplorable, on est d'accord là-dessus. Un monsieur est juste venu nous dire que ça allait marcher, mais sans rien nous expliquer. Depuis, moi, j'ai rencontré un ingénieur des TPG, quelqu'un qui travaille sur le terrain. Il m'a expliqué que les choses avaient évolué et pouvaient encore évoluer. L'idée initiale était d'avoir huit bus dans chaque sens, plus les vélos. Là…

Le président. Vous devez conclure, Madame la conseillère municipale.

Mme Delphine Wuest. Oui, alors je vais essayer d'aller vite, mais j'aimerais juste finir avec cette histoire des TPG. Là, les choses ont évolué. La proposition n'est plus exactement la même, puisqu'il n'y aura plus les vélos. En enlevant les vélos, on enlève déjà un problème. Et puis, il n'y aura plus huit lignes de bus dans chaque sens, mais quatre de chaque côté. A part ça, le problème se pose à un niveau plus global pour les TPG, puisqu'on a dans les Rues-Basses beaucoup de bouchons, beaucoup de lignes qui passent les unes derrière les autres…

Le président. Madame la conseillère municipale, je suis obligé de…

Mme Delphine Wuest. Oui, mais j'aimerais juste conclure! Une dernière chose, pour répondre à M. Sormanni qui dit que ce projet est bâclé. S'il avait écouté les propos de Mme Carron au tout début de ce débat, il aurait compris qu'on a des délais à respecter et qu'on a déjà beaucoup travaillé sur le projet Clé-de-Rive, à l'époque. Vous ne siégiez pas en commission, Monsieur Sormanni, donc vous n'avez pas entendu tout ça…

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale.

Mme Delphine Wuest. Mais si vous vouliez juste reprendre le projet Clé-de-Rive… *(réactions d'impatience dans la salle)* …vous avez toutes ces informations dedans. Merci beaucoup! *(Applaudissements.)*

Mme Anne Carron (PDC). Pour le Parti démocrate-chrétien, il ne sert à rien de ressasser le passé. C'est avec la ferme volonté de tourner la page et de commencer un nouveau chapitre que nous voterons l'initiative IN-7 ce soir. La piétonnisation du secteur de la rue Pierre-Fatio, que nous appelions de nos vœux avec la construction du parking Clé-de-Rive, n'est plus d'actualité suite à la votation populaire. Nous avons pris acte de ce résultat et entendu la voix de la population. Le respect de cette décision est fondamental, il est au cœur de la vie en démocratie. La population qui s'est exprimée souhaitait ces espaces piétons, mais ne voulait pas du parking.

Le refus du projet Clé-de-Rive en votation populaire a stoppé net les aménagements prévus, qui comprenaient dans la négociation la compensation exacte en sous-sol des places de stationnement supprimées en surface pour l'élaboration

d'une zone piétonne. Nous regrettons, bien sûr, que cette compensation stricte devienne incertaine. De même, nous déplorons le refus du parking, alors qu'il aurait permis à la Ville d'encaisser une coquette redevance annuelle qui aurait été fort utile au Conseil administratif pour mener à bien ses projets ambitieux, notamment en matière de lutte contre le réchauffement climatique, de réforme du secteur de la petite enfance ou de lutte contre les inégalités – et il y en a d'autres encore, nous le savons.

Cela dit, en cosignant le projet de délibération PRD-289 qui sera discuté en janvier 2022 par le Conseil municipal et qui, amendé par la commission de l'aménagement et de l'environnement, prévoit une somme de 2,7 millions de francs pour les crédits d'étude d'extension de la zone piétonne dans le secteur de Rive, le Parti démocrate-chrétien affirme son soutien à l'élaboration d'un environnement plus apaisé au centre-ville. Bien d'autres villes en Suisse et en Europe, cela a été dit, ont fait ce choix et se réjouissent des bienfaits observés. Nous pensons que, si la piétonnisation fonctionne ailleurs, cela devrait aussi être le cas à Genève.

Comme je vous le disais en préambule, Mesdames et Messieurs, nous sommes à l'aube d'un long processus pour la mise en œuvre complète de l'initiative IN-7 – si elle est acceptée – et ces démarches nécessiteront des études de faisabilité, des concertations et des négociations avec les partenaires concernés, les plus concernés étant le Canton, les TPG, les commerçants et les habitants. Il nous reviendra ensuite de valider ou non les crédits de réalisation, lorsque ceux-ci nous seront soumis.

Aujourd'hui, le Parti démocrate-chrétien dit oui à ce processus de piétonnisation pour plusieurs raisons. Cette initiative permet l'aménagement rapide de la rue Pierre-Fatio, qui nous tenait très à cœur dans le cadre du projet Clé-de-Rive. Cette vaste place située au cœur de la ville offre une magnifique perspective sur la rade et le Jet d'eau. Elle deviendrait non seulement le lieu des marchés hebdomadaires, qui sont l'occasion de consommer local et de nouer du lien social, mais aussi un lieu de convivialité plus pérenne grâce aux terrasses qui y prendraient place et à l'aménagement de bancs dans un cadre végétalisé.

La piétonnisation des rues marchandes proches du périmètre de Pierre-Fatio s'inscrit dans le prolongement de ce débat. Il y avait d'ailleurs été fait allusion avec insistance par les opposants au projet Clé-de-Rive, notamment en ce qui concerne la rue de la Rôtisserie. Cette seconde étape ne nous échaude pas, à ce stade, car les véhicules de livraison seront autorisés dans le cadre de leurs missions, de même qu'un trafic limité d'autres véhicules autorisés. L'accès aux transports publics sera maintenu et les besoins des personnes à mobilité réduite pris en compte. Par ailleurs, contrairement à ce que l'on a souvent entendu dire dans cette enceinte, la piétonnisation ne contraindra pas les clients à trimbaler en bus des achats encombrants, car les dispositifs de livraison existent aussi à Genève.

S'engager en faveur de la piétonnisation, c'est faire preuve de pragmatisme, alors que les nuisances liées à la pollution et au bruit des véhicules motorisés sont un réel problème dans nos villes. Par ailleurs, la pratique dans d'autres villes démontre que redonner à la population le plaisir de flâner en toute sécurité…

Le président. Il vous faut conclure, Madame la conseillère municipale.

Mme Anne Carron. … favorise, contre toute attente, le commerce local, l'occasion faisant aussi le larron dans ces cas-là. Je conclus. Ce soir, le Parti démocrate-chrétien dit oui à l'initiative IN-7, il sera néanmoins attentif aux discussions sur les emplacements des places de parking et sur les compensations, lorsque les propositions de réalisation nous seront soumises.

M. Maxime Provini (PLR). C'est bien, déjà pas mal de choses ont été dites, je vais donc pouvoir étoffer encore un peu certains aspects. Je crois que ce qui est important, ce soir, c'est déjà d'avoir un débat honnête. Est-ce qu'on a le sentiment que ce débat a été honnête, jusqu'à maintenant? Je n'en suis pas certain.

On se trouve dans la situation suivante: on vient de jeter à la poubelle un projet qui a coûté plus de 15 millions de francs aux contribuables pendant dix ans. Après ça, j'entends mes collègues de gauche dire qu'il ne faut pas tergiverser et qu'il y a urgence, qu'il faut absolument piétonniser. Bon… Pas mal! En fait, Mesdames et Messieurs, vous aviez l'occasion de faire quelque chose, comme cela a d'ailleurs été rappelé, avec un compromis qui fonctionnait bien. Et là, maintenant, vous revenez dire qu'il faut 3 millions de francs supplémentaires pour réaliser une piétonnisation sans parking. Très bien, pourquoi pas? Mais est-ce vraiment possible?

Reprenons ce qui est écrit dans le rapport du Conseil administratif pour la prise en considération de l'initiative IN-7. On comprend qu'on veut la fermeture de toutes les rues aux transports individuels motorisés dans le secteur concerné par l'initiative. Se posera alors la question suivante: comment les personnes habitant dans le secteur et ayant des parkings privés pourront-elles circuler? Et les véhicules d'urgence? On ne sait toujours pas non plus comment les bus vont pouvoir circuler! Enfin, vous voyez, il y a passablement de questions en suspens… On sait qu'il y a aussi un projet pour GeniLac, dans ce secteur. Ils vont forcément vouloir ouvrir le sol et couper des arbres, ce qui posera des problèmes à tout le monde…

Bref, moi, je regarde ce projet, j'ai plein de questions et pas de réponses! J'ai l'impression d'être face à un travail complètement bâclé, sans parler d'un rapport

IN-7 A/B de 11 pages qui ne contient rien! J'ai dû relire les procès-verbaux des auditions de commission pour avoir des informations supplémentaires. J'ai donc l'impression que cette initiative est un peu un caprice.

La gauche nous dit que c'est un contre-projet au projet Clé-de-Rive, et elle fait rêver les habitants de la ville de Genève en leur promettant une piétonnisation de Rive. Mais on délire! De toute façon, Mesdames et Messieurs, ce projet figurera dans les programmes politiques de tous nos groupes en 2025. Vous le savez parfaitement, alors ayez l'honnêteté de le dire! Rien n'aura été réalisé d'ici là, on n'aura pas eu le feu vert du Canton.

Et puis, je rappelle que j'ai plusieurs fois posé une question orale à Mme Perler sur le nombre de places de stationnement concernées par l'initiative IN-7. Eh bien, Mesdames et Messieurs, figurez-vous qu'en se renseignant on finit par les obtenir, ces chiffres! Prenez le périmètre de l'initiative IN-7, qu'est-ce qu'on peut lire? Il comporte 149 places à horodateurs, 672 places pour les deux-roues motorisés, 59 places de livraison, 10 places pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et 12 places pour les taxis. Vous transmettrez à ma collègue Mme Wuest, Monsieur le président, que je me ferai une joie d'aller compter les places avec elle pour vérifier ces chiffres. Par conséquent, pour voir la réalité de manière honnête, on arrive à un nombre de places total qui équivaut à 398 places pour voitures. Allez donc chercher la compensation dans les parkings des alentours, Mesdames et Messieurs: vous ne la trouverez pas!

Aujourd'hui, après avoir dépensé 15 millions de francs pour le projet Clé-de-Rive, on va dépenser 3 millions supplémentaires pour promettre quelque chose qui ne sera pas réalisé avant 2025. Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît, un peu plus d'honnêteté. Là, je crois que ça va vraiment un peu trop loin!

Mme Maryelle Budry (EàG). La voiture – le monstre aux longues dents – ne mangera pas les piétons, ni les cyclistes, ni les arbres. Grâce à la mobilisation citoyenne et à la belle affiche d'Exem, le pire a été évité. Le groupe Ensemble à gauche, comme nos camarades Verts et socialistes et toutes les personnalités du comité référendaire, s'est beaucoup réjoui du succès du référendum contre le parking Clé-de-Rive.

Maintenant, l'acceptation de l'initiative IN-7 «Pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé» par le Conseil municipal va enfin permettre la réalisation, même si ce sera peut-être à long terme, d'un véritable centre-ville piétonnier. Flâner en pleine ville, de Bel-Air à Rive, du Bourg-de-Four à la rue du Rhône, passer de la Vieille-Ville aux rues commerçantes sans être sans cesse sur ses gardes, sans se faire klaxonner, sans rester prudemment sur le trottoir, frôlés par les voitures… C'est mon rêve. C'est le rêve d'une majorité d'habitants de Genève.

Genève est la dernière ville suisse à ne pas avoir apaisé son centre. Nous sommes émerveillés, je l'avoue, lorsque nous allons dans les villes suisses alémaniques – ou tout simplement à Lausanne, ou même encore plus près, à Carouge qui, après de farouches oppositions, s'est rendu compte des immenses avantages économiques et sociaux de la piétonnisation de son centre. La preuve n'a pas besoin d'en être faite.

Il est temps de passer maintenant à une véritable réalisation du projet présenté dans l'initiative IN-7. La majorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement a voté pour. Le Conseil administratif estime qu'il s'agit là d'une opportunité majeure d'apporter une réelle amélioration à la qualité de vie en ville. Tous les éléments sont réunis pour un vote positif du Municipal. Votons oui!

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Je ne voulais rien dire… *(Remarques dans la salle.)* S'il vous plaît, Mesdames Messieurs, tâchez de faire en sorte que vos quolibets soient au moins intelligemment prononcés! Je vous en remercie par avance…

La fermeture de Rive à la circulation, à qui ça profite? Je vous pose la question! Je sais que vous ne pourrez pas me répondre. Eventuellement à certains privilégiés, comme ceux qui veulent absolument que le centre-ville serve seulement à circuler librement à vélo! Ça veut dire que c'est une forme de dictature! La liberté est déjà bien compromise, avec tout ce qui se passe dans le monde et en Suisse. On vient de voter un truc entièrement antidémocratique – la loi Covid-19 – qui va servir pour les entreprises, je suis d'accord, mais il y a le dessous des cartes, on va le voir arriver bientôt! La gauche et les Verts, vous pouvez commencer à trembler! Vous allez voir que votre liberté, elle va mourir! Je vous ai réclamé une minute de silence, tout à l'heure, pour le deuil de la liberté et de la démocratie…

Alors maintenant, pourquoi sys-té-ma-ti-que-ment taper sur le résident genevois? Vous êtes toujours en train de vouloir fermer ceci, aménager cela… C'est joli, je suis d'accord… Il faut aménager certains endroits. La rue Pierre-Fatio est vraiment moche, hein! Là, je marche avec vous. Vous voyez, je suis objectif. Mais laissez la liberté à tout le monde! Il y en a qui veulent aller à pied, en bus, à vélo, en voiture, à moto, à scooter, à trottinette – c'est dangereux, je l'admets… Il faut évoluer dans le bon sens! Vous, vous voulez votre liberté «vélocipienne», mais je vous garantis que votre liberté entrave celle des autres, avec ce que vous décidez.

Si vous voulez vraiment faire du vélo, moi, je ne vous l'interdis pas. D'ailleurs, j'ai été l'un des premiers à la commission de l'aménagement et de l'environnement à voter l'aménagement de pistes cyclables pour vous mettre en sécurité. Un cycliste n'est pas fait pour être shooté, je suis d'accord avec vous. Mais arrêtez de vouloir systématiquement taper sur la bagnole! Vous allez finir par rayer sérieusement la carrosserie! Je vous prie de croire que, chaque fois que j'ai pris la parole, je n'ai

jamais prononcé le mot «défense» pour la voiture. J'ai toujours parlé d'équilibre et de démocratie. Alors maintenant, si vous voulez faire du vélo, allez à la campagne, ça ira très bien! Et si ça vous embête de vous déplacer à vélo à Genève dans les conditions actuelles, prenez le bus, puisque vous ne voulez pas circuler en automobile!

Vous voulez fermer la circulation aux voitures le dimanche. Mais le dimanche, on roule très bien! Il y a même des places de parking libres. Pourquoi? Parce qu'il y a moins de monde. Je sais que vous allez me faire «houuuu», mais voilà: il y a moins de monde qui vient à Genève le dimanche, parce que c'est congé. Durant la semaine, je vous prie de croire qu'il y a beaucoup de gens qui viennent d'assez loin de l'autre côté de la frontière pour aller travailler dans le canton de Vaud en passant par le centre de Genève. Pourquoi? Parce qu'il est vrai – c'est annoncé à la radio – que l'autoroute est congestionnée et que ça provoque des files épouvantables à Bardonnex.

Je vous rappelle, au cas où vous l'auriez oublié, que nous avons l'axe autoroutier le plus long d'Europe. Il part du nord de l'Allemagne et aboutit au sud de la France ou de l'Italie. Alors évidemment, il y a du monde qui passe par là! Sans parler de ceux qui sont de la région, c'est-à-dire les frontaliers. J'estime en effet qu'un frontalier, c'est un voisin. Il ne vient pas de Schaffhouse, d'Uri, de Schwytz ou d'Unterwald!

S'il vous plaît, maintenant, laissez-nous vivre notre vie! Cela devient in-suppor-table! Quand vous voulez interdire quelque chose à certains, vous les privez de leur liberté et vous passez automatiquement à la dictature usurière. Ça, vraiment, ce n'est pas possible! Arrêtez, parce que ça devient in-sup-por-table! On a des sujets plus importants et plus intéressants à traiter! Là, vous faites du blabla en disant que vous voulez la liberté totale pour les vélos en ville de Genève. Eh bien, non! Je suis désolé, vous aurez toujours des oppositions contre vous. La liberté, elle est pour tout le monde! Mesdames Messieurs, je vous prie d'être pragmatiques et démocratiques…

Le président. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Daniel Dany Pastore. … et de proposer vos initiatives de façon équilibrée et non pas totalitaire. Je vous remercie de m'avoir plus ou moins écouté, pour certains. D'autres, je ne sais pas, ils sont déjà loin…

Le président. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. *(Le président désactive le micro de M. Pastore.)*

M. Olivier Gurtner, rapporteur de majorité (S). Tout d'abord, on parle de liberté et de respect de la démocratie. Ensuite, on en entend certains qui hurlent au coup de force et au système antidémocratique. Je leur renvoie l'argument suivant: Mesdames et Messieurs, qu'est-ce que vous faites des 4259 signatures brillamment récoltées en faveur de l'initiative IN-7? Qu'est-ce que vous faites du vote de la population qui s'est prononcée à 64% contre ce projet Clé-de-Rive mal fichu? On fait quoi, avec ça? On en fait du papier toilette? On le prend et on le jette? On finit au pilori tout en criant: «Vive la démocratie!»? C'est de la plaisanterie! C'est de la malhonnêteté!

J'en profite pour répondre à M. Provini, qui a dit que mon rapport de majorité ne contenait rien, et à M. Sormanni, qui a affirmé que ce rapport faisait quatre pages. Eh bien, ça montre que M. Sormanni ne l'a pas lu, parce qu'il fait onze pages! J'ai aussi entendu M. Bertinat dire que ce rapport avait été rédigé au pas de course. J'aimerais rappeler aux personnes ici qui préfèrent éructer plutôt que de trouver des solutions que le vote de la commission de l'aménagement et de l'environnement sur l'initiative IN-7 a eu lieu le 9 novembre et que le rapport de majorité a été rendu le 15 novembre. Ces délais ont été demandés par le Service du Conseil municipal, ne vous en déplaise, or nous respectons le travail des collaboratrices et collaborateurs de la Ville, ainsi que la présidence de la commission.

Ce que vous faites, ce n'est pas exprimer un désaccord politique, c'est de la malhonnêteté! Trouvez d'autres arguments, à la place de vos mensonges pathétiques! *(Applaudissements.)*

Mme Uzma Khamis Vannini (Ve). Après ce discours de mise au point de mon collègue M. Gurtner, ma tâche sera plus facile, c'est sûr. J'ai l'impression que jamais l'adage «Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage» n'aura été aussi juste qu'aujourd'hui dans ce débat sur l'initiative IN-7.

S'agissant de l'urgence, à part le rapport de majorité de M.Gurtner, quelqu'un a-t-il pris le temps de lire le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)? Mesdames et Messieurs, avec l'initiative IN-7 on vous propose une solution par étapes, à petits pas, par petits bouts. La première étape peut déjà être mise en place.

On nous oppose le cas des acheteurs de frigos… C'est bien connu: tous les jours, les gens achètent des frigos dans les Rues-Basses! On les voit d'ailleurs se balader avec des frigos partout, des frigos dans le sac à dos, des frigos dans le sac à main, des frigos sur la tête… Autre fait bien connu: jamais aucun habitant d'une zone piétonne n'a acheté de frigo! Dans les zones piétonnes, tout le monde utilise encore des petits clapets comme on en faisait dans le temps dans les immeubles pour poser les aliments…

Certains parlent d'honnêteté mais, à un moment donné, l'honnêteté, c'est aussi de ne pas faire du trumpisme. Quand une votation a eu lieu et que les résultats sont clairs, il faut admettre que cette votation a eu lieu et ne pas revenir sur le fait que la démocratie a parlé, que le peuple a pris une certaine décision – et il faut aussi commencer à mettre la main à la pâte. Dire ça, c'est de l'honnêteté!

En termes de chiffres, on parle sans arrêt des places de parking à compenser. La LMCE précise effectivement qu'il faut compenser les places supprimées en surface – mais pas à raison d'une place pour une place, il y a d'autres conditions. De plus, on nous donne des chiffres faux, puisqu'on nous dit qu'il faut compenser 460 places. Dans l'ancien projet Clé-de-Rive, oui, il fallait compenser, parce qu'il allait y avoir 500 places en sous-sol. Dans ce cas, on aurait pu compenser près de 400 places – ou un peu plus – supprimées en surface. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Avec ce premier bout de projet qu'on peut tout de suite mettre en route, ce n'est pas du tout cet aspect-là qui est concerné.

Alors je vous en prie, quoi! Un peu d'honnêteté, Mesdames et Messieurs les opposants à l'initiative IN-7! Respectons la volonté populaire, allons de l'avant! Ce projet va se faire en plusieurs étapes. Commençons par la première, vous aurez largement le temps de la critiquer, de la recritiquer et de la rerecritiquer – et nous de constater les bienfaits apportés par ce projet. Donc allons de l'avant, maintenant! Je remercie vraiment ce plénum de soutenir l'initiative IN-7, comme le peuple! *(Applaudissements.)*

M. Vincent Milliard (Ve). J'aimerais souligner quelques faits concernant la réflexion globale sur la mobilité à Genève, en ville et dans le canton. Le plan climat cantonal fixe un objectif assez clair qui consiste à diminuer de 40% l'utilisation des transports individuels motorisés d'ici à 2030. 2030, c'est demain! Je crois que c'est le moment qu'on s'y mette toutes et tous, ensemble, sans parler de construire un parking supplémentaire, sans parler de compenser des places de stationnement avec des méthodes d'apothicaire.

Une voix. C'est la loi!

M. Vincent Milliard. J'y viens, j'y viens, ne vous inquiétez pas! Je rappelle ici quelques palmarès dont on ne peut pas être très fiers. Genève, première ville suisse en matière de nuisances sonores liées au bruit routier. Genève, première ville suisse en matière d'engorgement du trafic routier. Je crois que ce n'est pas en mettant plus de parkings et en maintenant la place de la voiture en ville qu'on va dégringoler dans ce palmarès, qui est malheureux pour nous autant que pour les habitants et les habitantes. On ne peut pas lutter ainsi contre le réchauffement

climatique, ma préopinante l'a dit. Ce qui se passe au niveau climatique est inquiétant et on doit toutes et tous s'en inquiéter. En campagne électorale, tout le monde s'en inquiète. Mais aujourd'hui qu'on doit faire dans le concret, je vois que certains démissionnent malheureusement un peu trop vite – et cela, alors qu'on avance très, très, très lentement, beaucoup trop lentement! On ne peut pas lutter contre le réchauffement climatique en maintenant la place prépondérante de la voiture dans nos vies et dans nos villes.

Je conclurai en tendant la main à toutes celles et à tous ceux qui sont critiques face à ce projet de piétonnisation. Si vraiment vous souhaitez le faire avancer, si vraiment vous vous inquiétez de la compensation des places de parking, je vous en conjure, travaillons ensemble, ici et au Grand Conseil, pour supprimer la compensation des places de parking dans ce canton! Le projet qui a inspiré le principe de compensation à Genève vient de Zurich et il vient de tomber en votation ce week-end! Merci d'en tenir compte pour le futur! *(Applaudissements.)*

M. Omar Azzabi (Ve). Messieurs-dames, chers et chères collègues, je voulais prendre la parole parce qu'évidemment j'ai tiqué sur le mot «honnêteté». Toutes mes excuses à M. Provini – vous lui transmettrez, Monsieur le président – mais j'ai tiqué!

Entre septembre 2019 et novembre 2021, nous n'avons jamais dit que le Parti libéral-radical allait accepter cette piétonnisation. Par contre, le Parti libéral-radical, lui, a dit que suite à la votation et au résultat du référendum – surtout par rapport au projet Clé-de-Rive – on avancerait ensemble quant à cette piétonnisation. Force est de constater aujourd'hui que, deux ans plus tard, en 2021, l'honnêteté est à gauche mais pas à droite. On peut revenir là-dessus mais, en tout cas, à droite la mue ne s'effectue pas.

Quant au prix du parking Clé-de-Rive, je rappellerai certains faits historiques. La droite nous disait: «Ne vous inquiétez pas, ce parking sera rentable.» Or il aurait fallu vingt ans pour le rentabiliser! Vingt ans! Et ça, on ne nous l'a jamais dit! Le prix des places bleues supprimées n'a jamais été intégré dans le projet Clé-de-Rive, on est revenus là-dessus encore une fois et on vient maintenant nous parler d'honnêteté! On nous a dit qu'on pourrait revenir ensuite sur la piétonnisation pour aménager certaines choses mais, finalement, ça ne se passe toujours pas. C'est simple: le Parti libéral-radical, le Mouvement citoyens genevois et l'Union démocratique du centre ne veulent pas de la piétonnisation. Ils ne veulent pas de la mobilité douce! Ça doit être très clairement dit.

Aujourd'hui, on argumente sur le nombre de places de stationnement à compenser, sur le passage des TPG, sur des rues qui ne sont pas concernées par le projet de piétonnisation de Rive… Et on nous dit: «Non, pour finir, on ne peut pas s'aligner sur ce projet, on ne peut pas faire comme Lausanne, ni comme Vevey

qui a supprimé 200 places au centre-ville, ni comme Zurich, la plus grande ville de Suisse… On ne peut pas revenir là-dessus, parce que la compensation était une condition *sine qua non* et que la piétonnisation n'a pas sa place au centre-ville. A chacun sa voiture, à chacun sa liberté.» Eh bien voilà, Mesdames et Messieurs! Moi, ce soir, je suis désolé de voir que l'avancement n'est pas au rendez-vous, du côté de la droite. Le compromis non plus, que ce soit dans ce Conseil municipal ou au niveau du Grand Conseil.

Finalement, je ne sais pas ce qu'on attend. La proclamation de l'urgence climatique a été claire. La définition de la place de la voiture au centre-ville a été claire. La loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) a été claire. L'initiative IN-144 «Pour la mobilité douce (Initiative des villes)» a été claire. On n'est toujours pas au niveau, aujourd'hui! Et voilà qu'on revient encore une fois, entre septembre 2019 et novembre 2021, avec des énièmes excuses pour le refus de la piétonnisation. A quand un changement, Messieurs-dames? Je vous le demande! *(Applaudissements.)*

Mme Brigitte Studer (EàG). Chères et chers collègues, le vote sur le référendum contre le parking Clé-de-Rive a été très clair – même plus que ce que j'avais pensé pendant la campagne. Et cela, malgré des moyens financiers importants pour le oui, malgré le fait que le projet d'aménagement était bien vendu, avec la menace qu'il ne pourrait pas se réaliser sans le parking. Déjà pendant la campagne, il nous avait paru important d'accompagner notre «non» d'une proposition alternative des Verts et des Vertes qu'Ensemble à gauche a soutenue activement.

Mais maintenant, quels sont nos choix? Nous avons la possibilité d'avancer et de réaliser le projet de l'initiative IN-7 rapidement, même si c'est en plusieurs étapes. Une partie de la droite a la possibilité de ralentir ce projet et de faire opposition. Mesdames et Messieurs de la droite, vous pouvez en effet défendre légalement chaque place de parking en surface – et peut-être que vous le pourrez. Mais est-ce utile, même pour vous? Est-ce que les changements climatiques qui surgissent plus rapidement que prévu nous laissent ce délai? Est-ce qu'une guerre pour chaque place de parking en surface a une utilité, même pour vous?

Un peu plus tard, nous voterons sur un projet d'aménagement aux Eaux-Vives proposé par le Parti libéral-radical dans son projet de délibération PRD-243. Eh bien, des élus de droite s'engagent aussi pour améliorer la mobilité douce, pour appliquer la LMCE, pour favoriser une meilleure répartition des modes de transport. Le temps pour faire face à l'augmentation de la température est court! Nous pouvons le passer en recours, en référendums et en oppositions assez stériles – bref, en blocages, mais pour gagner quoi? Ensemble à gauche considère qu'on n'a plus le temps de tergiverser face aux changements annoncés. Ce temps-là est devenu un luxe que nous ne pouvons plus nous permettre.

Nous devons avoir collectivement la capacité de changer nos comportements, nos habitudes. Il faut drastiquement diminuer le trafic motorisé individuel au centre-ville et dans les quartiers tout en réservant le passage aux TPG, aux voitures de livraison et aux véhicules des personnes à mobilité réduite. Il nous faut végétaliser nos centres-villes et nos quartiers pour freiner l'augmentation de la température. Il y va de la santé de la population, en particulier des personnes les plus vulnérables.

Nous devons prendre en considération différemment la place qu'occupent les véhicules dans l'espace public, ce qui semble normal non seulement quand ils circulent, mais aussi quand ils sont stationnés, au repos. La part de l'espace public dévolue aux voitures en stationnement est énorme! A moyen terme, il faudra la diminuer drastiquement et mieux utiliser l'espace souterrain. Les parkings existent, on a étudié ce point dans le cadre de la proposition PR-1305 pour le projet Clé-de-Rive. Or ils ne sont pas pleinement utilisés. Il est vrai que ça pose aussi un problème en termes de coûts. Actuellement, payer un parking souterrain coûte très cher. Végétaliser davantage les quartiers va aussi impliquer – les spécialistes nous le disent – d'utiliser des surfaces aujourd'hui dévolues aux parkings, parce que ce sont les seules où il n'y a pas de conduites souterraines et où il est donc possible de planter.

Nous le savons tous et d'autres l'ont dit avant moi: de nombreuses villes ont réussi à aménager leur centre de manière agréable et nous adorons aller nous y promener. Les commerçants aussi ont appris que la population leur rendait visite bien plus volontiers dans un cadre agréable et convivial. C'est ce qu'ont montré les auditions menées au sujet du parking Clé-de-Rive.

Alors, que faire? Aller de l'avant et réaliser un projet voulu par la population, ou nous enfermer dans des conflits stériles, alors que nous n'avons pas ce temps-là à perdre? Ensemble à gauche espère que l'initiative IN-7 sera largement acceptée ce soir et que sa réalisation pourra se faire rapidement. *(Applaudissements.)*

M. Luc Barthassat (MCG). Mesdames et Messieurs, chers collègues, on le voit, le ton s'envenime un peu à propos de la piétonnisation. Une fois de plus! Bien entendu, la volonté populaire a refusé ce fameux parking Clé-de-Rive, mais il y a quand même plusieurs lois cantonales que nous devons respecter. Je vous rappelle par là que c'est le Canton qui décide tout! La vision de l'aménagement urbain à Genève est cantonale, notamment pour qu'un maximum de personnes puissent jouir des mesures qui permettront d'avoir un centre-ville pacifié – ou même piétonnier, suivant où. Bien entendu, les gens de droite ne s'y opposent pas!

Mais je dirais que la gauche a fait perdre toute sa substance à ce projet. Certains disaient tout à l'heure que Zurich avait fait ci, que Lausanne avait fait ça…

Mais à Zurich et à Lausanne, il y a des parkings partout! Il y en a même dans les stations de ski, par exemple à Montana! Il y en a aussi à Milan, Berlin, Paris, New York… Et nous, les Genevois, on voudrait faire tout autrement? On voudrait tout simplement supprimer la voiture dans le périmètre de l'initiative IN-7, sans faire de parkings pour les gens du quartier dont 50% ont malheureusement encore une voiture? En tout cas, ce sont les chiffres pour la ville de Genève. Et n'oublions pas les gens qui viennent de l'extérieur!

On nous impose une vision globale. C'était déjà le cas durant la législature précédente, mais la suivante a remis ça. Or nous avons quand même cette fameuse loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), je le souligne, puisque j'ai eu la chance d'être celui qui l'a déposée. Nous y avons travaillé tous ensemble, parce que penser à l'avenir des Genevois ne doit pas se faire seulement pour les habitants du territoire de la Ville ou de certaines communes. On doit penser aux Genevois non seulement de tout le canton, mais aussi de la région, qu'on le veuille ou non.

Aujourd'hui, la gauche a vidé le projet Clé-de-Rive de toute sa substance, ce qui provoque l'opposition de camps de plus en plus retranchés, comme au bon vieux temps de la guerre des transports que nous avons rallumée dernièrement et que nous continuons à aggraver avec cette agressivité ambiante. Ce n'est pas comme ça qu'on y arrivera, je le répète encore une fois! Il y en a même qui ont osé dire que les commerçants étaient contents, suite à la votation sur le parking Clé-de-Rive. Ce n'est pas vrai! Les commerçants ne sont pas contents! J'en ai encore vu certains en réunion dernièrement, des petits et des grands commerçants. Eh bien, ils ne sont pas contents du tout! Ils savent qu'on forme des projets, qu'on travaille dessus depuis des années… et qu'on finit par les refuser!

J'étais aux manettes au Canton, au moment de l'élaboration du projet de parking Clé-de-Rive. On travaillait avec ses concepteurs, avec les financiers, avec la Ville de Genève – qu'on n'a jamais écartée des réflexions, bien au contraire – et avec des groupes de travail qui non seulement comprenaient le monde politique de gauche à droite, mais qui émanaient de toute la société civile. Et voilà que tout à coup, en enlevant du projet ce qui arrangeait les uns autant que les autres, on a tout foutu en l'air! Excusez-moi de le dire comme ça!

On qualifie aujourd'hui l'initiative IN-7 de contre-projet au projet Clé-de-Rive, mais ce n'est pas un contre-projet, puisque la réalisation du parking Clé-de-Rive a été annulée en votation par le choix des habitants de cette ville. On devrait donc reposer la question au niveau cantonal. Et puis, ce n'est pas parce que les gens ont refusé le parking qu'ils acceptent automatiquement la zone piétonne. Si vous remettez la votation là-dessus à l'ordre du jour, Mesdames et Messieurs, les résultats risquent d'être différents.

Il ne faut donc pas tromper l'électeur en le faisant rêver. En effet, quelle que soit la décision que nous prendrons sur l'initiative IN-7, rien ne nous permettra de faire démarrer ce projet dans les six mois, voire même dans l'année ou les deux ans à venir. Alors encore une fois, posons-nous la bonne question! Il ne s'agit pas de contenter tout le monde, mais de trouver des solutions que tout le monde puisse au moins en partie partager.

Quant à moi, je me retourne maintenant vers ceux qui nous vendent la LMCE comme argument pour leur projet de piétonnisation. Mesdames et Messieurs, dites-vous bien qu'il y a la traversée du lac, là-dedans! C'est aussi cela qui a été accepté par le peuple à une majorité de plus de 60%. La LMCE souligne qu'il faut une traversée du lac, ce principe est inscrit dans cette loi que le peuple a très majoritairement plébiscitée! Alors, respectons la volonté populaire non pas seulement quand cela nous arrange sur certains points, à gauche et à droite, mais aussi quand il s'agit d'une vision globale de l'aménagement urbain – vision globale que ce parlement perd un peu de vue, en ce moment.

Mesdames et Messieurs, nous voulons tous avoir une vie beaucoup plus paisible, avec plus de végétaux, dans un environnement plus naturel. On avait lancé le programme Nature en ville en travaillant, là encore, avec les quartiers et les communes. Eh bien, continuons à avoir cette vision-là! Comme certains le disaient tout à l'heure, il s'agit de travailler tous ensemble – mais travailler tous ensemble, cela ne signifie pas qu'une majorité de gauche impose sa volonté au Conseil municipal contre la minorité de droite, ni que la majorité de droite au Grand Conseil impose sa volonté à la minorité de gauche. Je vous rappelle que tout ce qui a été réalisé comme mesures environnementales au Canton et à la Ville…

Le président. Il vous faut conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Luc Barthassat. Je terminerai là-dessus. Malheureusement pour vous, Mesdames et Messieurs de la gauche, c'est quand il y avait une majorité de droite au Conseil municipal qui coïncidait avec une majorité de droite au Grand Conseil qu'on a le plus fait avancer les choses et qu'on a diminué la pollution en ville de Genève, ce qui n'était pas arrivé depuis vingt ans! *(Applaudissements.)*

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

Le président. Il est 19 h 30. Mesdames et Messieurs, je lève la séance et vous donne rendez-vous à 20 h 30 pour la suite de nos travaux. Bon appétit!

Séance levée à 19 h 30.

SOMMAIRE

1. Exhortation 3662

2. Communications du Conseil administratif 3662

3. Communications du bureau du Conseil municipal 3662

4. Pétition du 5 octobre 2021: «Pour le maintien des prestations municipales» (P-453) 3663

5. Election d'un-e représentant-e du Parti socialiste pour faire partie du bureau du Conseil municipal en tant que secrétaire 3664

6. Election d'un-e représentant-e du Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration des Services industriels de Genève, en remplacement de M. Pierre Gautier, démissionnaire (RCM, art.130, lettre A) 3664

7. Questions orales 3665

8. Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner le rapport du Conseil administratif, du 28 juillet 2021, pour la prise en considération de l'initiative populaire municipale: «Pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé» (IN-7 A/B) 3680

9. Propositions des conseillers municipaux 3713

10. Interpellations 3713

11. Questions écrites 3713

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci